



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Rapport annuel 2017





[oct-ooeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-ooeo.ca/fbfr)



[oct-ooeo.ca/tw](https://twitter.com/oct-ooeo.ca/tw)



[oct-ooeo.ca/ig](https://www.instagram.com/oct-ooeo.ca/ig)



[oct-ooeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-ooeo.ca/yt)



[oct-ooeo.ca/pifr](https://www.pinterest.com/oct-ooeo.ca/pifr)



[oct-ooeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-ooeo.ca/li)

Table des matières

Messages

- 1 Mot de la présidente
- 3 Message du registraire

Survol

- 7 Coup d'œil sur l'Ordre
- 9 Mandat de l'Ordre
- 10 Conseil de l'Ordre
- 12 Professionnalisme et transparence
- 16 Comité de protection de l'intérêt public

Travail de Comités

- 19 Comité d'appel de l'agrément
- 20 Comité d'agrément
- 24 Comité de rédaction
- 26 Comité exécutif
- 28 Comité des finances
- 29 Comité de gouvernance
- 31 Comité des ressources humaines
- 32 Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle
- 36 Comité d'assurance de la qualité
- 38 Comité d'appel des inscriptions
- 40 Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation
- 48 Comité de direction

Statistiques

- 51 Transition à l'enseignement
- 55 Membres de l'Ordre
- 58 Données démographiques
- 59 Demandes d'inscription
- 62 Nombre de membres et lieux de formation
- 65 Qualifications des membres
- 69 Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires
- 71 Téléchargement des statistiques

Finances

- 73 Reddition de comptes
- 74 Rapport de l'auditeur indépendant
- 75 Bilan
- 76 État des résultats et de l'évolution des capitaux propres
- 77 État des flux de trésorerie
- 78 Notes afférentes aux états financiers



Messages



Mot de la présidente



En 2017, l'Ordre a fêté 20 ans d'engagement à protéger et à servir l'intérêt du public. Pendant cette période, les membres élus et nommés du conseil ont assuré l'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario. Les membres du conseil sont des personnes renseignées et chevronnées qui se consacrent à la régie de la profession enseignante. Composé de 37 membres, notre conseil régit la profession avec transparence et responsabilité. Ses observations judicieuses et sa prise de décision éclairée découlent d'un leadership réfléchi, stratégique et prudent.

Votre rétroaction

Pendant l'été 2017, nous avons tenu des séances de discussion avec nos membres et le public afin de mesurer leur connaissance du mandat de l'Ordre. Nous souhaitons également découvrir comment, en tant

qu'organisme de réglementation de la profession enseignante, nous pourrions mieux répondre à leurs besoins.

Les séances se sont déroulées en français et en anglais à Ottawa, Kingston, London, Sudbury, Toronto et Saint Catharines – des villes choisies dans le but de refléter différentes zones géographiques, données démographiques et situations linguistiques.

Notre processus de participation visait à :

- collecter des informations qui attestent du savoir acquis par les membres et le public sur l'Ordre et des façons qui leur ont permis de mieux nous connaître;
- déterminer les thèmes des prochaines recommandations professionnelles et mieux comprendre quelles questions importent à nos membres et aux parents, et pourquoi elles les touchent;
- recueillir des opinions sur les outils et services de communication actuels de l'Ordre et déterminer comment les peaufiner afin de répondre aux besoins de nos clientèles.

La rétroaction aide le conseil et le personnel de l'Ordre à agir avec plus d'efficacité, d'agilité et de perspicacité.

Mieux anticiper les besoins et changements nous permettrait de mieux servir le public et les enseignants agréés de l'Ontario.

Parrainer de futurs membres de la profession

Cette année, notre programme de bourses récompense [trois étudiants engagés](#) et accomplis. Ainsi, l'Ordre appuie l'excellence en formation à l'enseignement et apporte une aide financière à de futurs pédagogues.

Devan Kernaghan est lauréat de la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson. Sa réputation repose sur sa résilience, sa générosité, son empathie et sa grande motivation. M. Kernaghan a survécu à un traumatisme crânien subi en jouant au football pour son école secondaire; il a continué de connaître un franc succès tant en termes d'études que de sports universitaires. De plus, il est reconnu pour ses contributions importantes à la communauté universitaire en tant qu'aide-professeur et tuteur.

Nicole Billington est lauréate de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire. Selon ses professeurs, elle est une leader au grand cœur, passionnée, dévouée et patiente qui a joué un rôle actif comme aide-enseignante et tutrice. À un laboratoire de psychologie, elle a occupé le poste d'adjointe aux recherches portant sur les enfants et la violence à leur égard.

Elle a également travaillé comme bénévole pour un organisme d'aide à l'enfance dans son programme d'art dramatique pour enfants et adolescents autistes. Par l'entremise du même organisme, elle a aidé à donner des soins aux nouveau-nés hospitalisés.

Kara Nagel est lauréate de la Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur. Sa personnalité

compatissante et courageuse ainsi que son aptitude à tisser des liens avec les élèves pour les aider à se sentir inclus et respectés la distinguent. Elle a surmonté de nombreux défis de la vie, notamment l'itinérance et les troubles mentaux, et est devenue porte-parole pour la santé mentale.

Je suis particulièrement reconnaissante aux membres du conseil qui ont siégé au sous-comité des bourses et lu les nombreuses candidatures intéressantes avant d'offrir leurs recommandations.

Souligner le dévouement

Au cours de l'année, le conseil a connu plusieurs départs et nominations. Parmi ceux qui ont terminé leur mandat de façon remarquable, notons les membres nommés Marie-Louise Chartrand (octobre) et Robert Gagné (novembre).

Claudia Patenaude-Daniels, EAO, a été nommée pour remplacer William Ngassam, EAO, membre élu qui a quitté le conseil à l'automne 2016.

En novembre 2017, le gouvernement provincial a nommé deux représentantes du public pour siéger au conseil : Marlène Marwah et Michelle Miner-Seal. Il a prolongé la durée du mandat de Jean-Luc Bernard, EAO, d'un an, ainsi que d'Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO, de Godwin Ifedi et de Ronna Warsh de trois ans.

Tous les jours, les membres du conseil et le personnel de l'Ordre font preuve d'engagement pour la profession grâce à l'expertise et à l'attention fournies dans le cadre de leurs fonctions.

Je tiens à remercier chacun d'eux d'avoir servi de maintes façons l'intérêt du public.



Angela De Palma, EAO

Messages

Message du registraire



L'empathie et le jugement sont les pierres angulaires de l'exercice professionnel du métier d'enseignant.

Il n'est pas surprenant de constater qu'en 2017, nous avons fait preuve de la plus grande empathie et du jugement le plus juste pour refléter les normes de la profession et les attentes du public en matière de certification, d'agrément et de discipline des membres.

Nous avons notamment fourni une nouvelle recommandation professionnelle et mis à jour deux autres sur des sujets importants et d'actualité : l'intimidation entre élèves, et l'utilisation appropriée des médias sociaux et des moyens de communication électroniques.

Nous sommes conscients de l'empathie dont les enseignantes et enseignants font preuve à l'égard des élèves, de leur dévouement dans leur préparation et leur engagement à obtenir les meilleurs résultats. Nous les respectons également pour leur professionnalisme, leur jugement et leur capacité à évaluer les besoins des élèves et à y répondre dans des milieux et des situations d'apprentissage variés.

Notre recommandation, [*Mieux réagir à l'intimidation entre élèves*](#), fournit un contexte de discussion et d'action qui comprend une définition, des statistiques, des caractéristiques typiques et la prise en compte des normes éthiques et des décisions juridiques et disciplinaires. Il offre également un cadre d'autoréflexion sur l'intimidation qui encourage les membres à intervenir tôt, à soutenir les élèves, à promouvoir la divulgation, à fournir des conseils et à passer en revue les protocoles.

Autoréflexion

La recommandation comprend des questions qui invitent à l'autoréflexion professionnelle telles que :

- Comment puis-je me tenir au courant de mes responsabilités en vertu des politiques, des procédures, des protocoles et des attentes de mon employeur en matière d'intimidation?

- Comment puis-je encourager les élèves à divulguer en toute sécurité les comportements d'intimidation et de cyberintimidation?
- Comment puis-je garantir l'équité du traitement des élèves qui intimident et qui sont intimidés?

Le conseil a approuvé la recommandation en juin. En septembre, nous l'avons incluse dans notre revue, [Pour parler profession](#), et envoyée directement par la poste à nos quelque 236 000 membres. De plus, nous nous sommes rendus dans six communautés de l'Ontario pour en parler avec des représentants des services de police locaux, du personnel des conseils scolaires et des organismes communautaires. Toutes les recommandations de l'Ordre sont fondées sur nos normes de déontologie que sont l'empathie, le respect, la confiance et l'intégrité. Les problèmes sont néanmoins souvent de nature sociétale et nécessitent l'implication de toute la communauté.

Dans le même ordre d'idée, notre recommandation professionnelle [Maintenir le professionnalisme – utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux](#) a trouvé un large écho auprès des pédagogues et des parents lorsque nous l'avons publiée pour la première fois en 2011. En 2017, nous avons mis à jour la définition d'un «moyen de communication électronique» et avons fourni des exemples actuels. Nous avons ajouté d'autres types d'incidents que nous avons relevés en consultant des décisions se rapportant à une faute professionnelle ainsi que des conseils supplémentaires pour réduire le plus possible les risques. Nous voulions également préciser que l'Ordre encourage le recours aux moyens de communication électroniques et aux médias sociaux pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage.

L'amélioration du jugement professionnel dans l'éthique de l'empathie ne s'arrête pas là.

Éthique de l'empathie

Nous avons élaboré, passé en revue et révisé des cours menant à une qualification additionnelle (QA). Par exemple, le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a approuvé 14 ébauches de lignes directrices de cours menant à une QA aux fins d'une validation provinciale, dans des matières allant des études commerciales à l'enseignement de la santé et de l'éducation physique, 7^e et 8^e années, en passant par l'appui à l'apprentissage autochtone et au bien-être holistique, et l'enseignement et l'apprentissage en ligne. Le comité a également approuvé 40 lignes directrices définitives de cours menant à une QA pour orienter la conception et la mise en œuvre de cours dans les domaines de la gestion de classe, des mathématiques, de la biologie, de la chimie, de la danse, de l'art dramatique, de l'adaptation du curriculum pour le système scolaire catholique, des études des Premières Nations, des Métis et des Inuits, de l'adaptation du curriculum pour les élèves de langues secondes, de l'enseignement aux élèves LGBTQ, des écoles sécuritaires et accueillantes, de l'enseignement aux élèves sourds et aveugles, et bien d'autres encore.

En 2017, nous avons utilisé les données recueillies dans le cadre de sondages auprès de plus de 2 500 participants à des cours menant à une QA pour guider l'élaboration de politiques et de pratiques d'agrément relatives aux QA.

Nous avons examiné plusieurs programmes de formation à l'enseignement des universités Western, Windsor, Nipissing, Wilfrid-Laurier, York et Laurentienne. Ces programmes fondés sur les normes d'exercice et de déontologie développent les compétences, les connaissances et le jugement professionnel des étudiantes et étudiants en enseignement. Fin 2017, les facultés d'éducation du Collège universitaire Redeemer et de l'Université York ont également présenté des demandes d'agrément général de leurs programmes.

L'empathie et le jugement professionnel étaient au cœur de nos présentations sur les recommandations professionnelles de l'Ordre auprès des étudiantes et étudiants de deuxième année du programme prolongé de formation à l'enseignement dans les facultés d'éducation de l'Ontario – la première cohorte complète a obtenu son diplôme en 2017.

Nos normes influencent également les politiques et les pratiques de l'Ordre, comme notre politique sur la diversité et l'inclusion, qui reflète clairement notre engagement pour l'empathie et le respect. Notre engagement pour la sécurité et le bien-être des élèves dans l'intérêt public était au cœur de notre mise en œuvre de la *Loi protégeant les élèves*, qui a été adoptée fin 2016.

En 2017, nous avons célébré notre 20^e anniversaire en tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de l'Ontario. En continuant à faire preuve de prévoyance et de détermination, nous maintiendrons pendant les 20 prochaines années notre dévouement pour l'amélioration du professionnalisme du personnel enseignant dans l'intérêt du public.

Des priorités claires

Nos priorités sont claires :

- faciliter l'apprentissage professionnel continu des membres;
- renforcer l'engagement des membres au sein de l'Ordre;
- améliorer l'efficacité du conseil et des comités;
- élaborer un plan de communication à long terme pour informer le public, améliorer la transparence et collaborer avec d'autres organismes de réglementation afin d'amener le public à apprécier la valeur de l'autoréglementation.

Notre conseil assure le leadership, notre personnel entreprend le dur labeur nécessaire à l'amélioration continue, et nos partenaires font preuve de la compréhension et du soutien qui rendent possible et réalisable la prestation de services au public.

Notre réussite collective est un sous-produit d'une empathie délibérée et de l'exercice d'un jugement professionnel à la fois respectueux, ciblé et au service du public.

Je remercie chacun d'entre eux pour leur précieuse contribution.



Michael Salvatori, EAO







Survol

Coup d'œil sur l'Ordre

Notre mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. Nous sommes chargés :

- d'établir les normes d'exercice et de déontologie;
- de délivrer, de suspendre ou d'annuler les certificats d'enseignement;
- d'agréer les programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel;
- de recevoir les plaintes déposées contre nos membres et de mener des enquêtes à ce sujet.

Nous devons aussi communiquer avec le public au nom de nos membres. Le présent rapport annuel en est un exemple et notre site web oeeo.ca en est un autre.

Dans l'intérêt du public

Nous devons d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt du public. Nos politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. Nous devons nous acquitter de nos tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie.

Dans l'intérêt de la transparence, le public peut accéder au tableau des membres sur notre site web afin de prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Le public peut assister aux audiences disciplinaires et lire, dans notre revue et sur notre site web, un sommaire de chaque audience ainsi que de la décision prise.

Notre gestion

L'Ordre est régi par un conseil de 37 membres :

- 23 sont des membres de l'Ordre élus par leurs pairs pour un mandat de trois ans; ils travaillent pour les conseils scolaires catholiques et publics de langues française et anglaise, aux paliers élémentaire et secondaire, de la province.
- 14 sont des membres élus par le gouvernement provincial pour un mandat pouvant aller jusqu'à trois ans.

Le conseil se réunit au moins quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.

Nos membres

Qui sont nos membres? Enseignantes et enseignants. Directions d'école. Directions adjointes. Agentes et agents de supervision. Directrices

et directeurs de l'éducation. Tous doivent être membres de l'Ordre pour œuvrer au sein des écoles et systèmes scolaires financés par les fonds publics de la province. Ils travaillent aussi dans les facultés d'éducation, au ministère de l'Éducation, dans les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, à l'Ordre, dans les écoles indépendantes et dans de nombreux autres établissements scolaires ouverts aux enseignants et aux élèves, en Ontario ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde. En 2017, l'Ordre comptait 235 705 membres.

Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles sur notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans nos revues trimestrielles *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de revendication de même que d'autres provinces du Canada se tournent de plus en plus vers nous pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que le statut des

programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde. Dans la mesure du possible, nous utilisons un langage neutre dans notre correspondance. Le fait de permettre aux membres de s'auto-identifier témoigne de notre engagement continu de favoriser l'inclusion et le respect de la diversité dans nos communications avec les postulantes et postulants, nos membres et les membres du public issus de diverses communautés.

Nos partenaires

La force du système d'éducation ontarien réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des individus et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les associations professionnelles pour cerner les enjeux et trouver des solutions. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui concernent la profession enseignante.



Mandat de l'Ordre

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité des membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignantes et enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignantes et enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre (p. ex., le certificat de qualification à titre d'agente ou d'agent de supervision) et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

Conseil de l'Ordre

Membres élus



Pier-Olivier Arsenault, EAO



Brian Beal, EAO



Ann Ciaschini, EAO



Angela De Palma, EAO



Susan Elliott-Johns, EAO



Tim Gernstein, EAO



Jacqueline Karsemeyer, EAO



Matthew Kavanagh, EAO



Shanlee Linton, EAO



Myreille Loubert, EAO



Shannon Marcus, EAO



Richard Michaud, EAO



Sara Nouini, EAO



Claudia Patenaude-Daniels, EAO



Brigitte (Bidal) Piquette, EAO



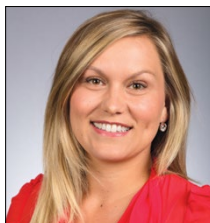
Robert Ryan, EAO



Anthony Samchek, EAO



Vicki Shannon, EAO



Jennifer Stewart, EAO



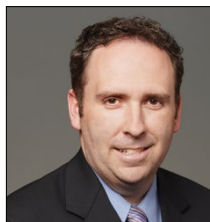
Stéphane Vallée, EAO



Nicole van Woudenberg, EAO



Ravi Vethamany, EAO



Wes Vickers, EAO

Membres nommés



Jean-Luc Bernard, EAO



Marie-Louise Chartrand



Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO



Robert Gagné



Marie-Thérèse Hokayem



Godwin Ifedi



Jane Ishibashi



James Knopp



Colleen Landers



Bill Petrie



Tom Potter



Ronna Warsh



Marie-Claude Yaacov

Chef de la direction et registraire



Michael Salvatori, EAO



Survol

Professionalisme et transparence

Nous réglementons la profession enseignante au nom de toutes les Ontariennes et tous les Ontariens. Nous rendons des comptes au public et prônons le professionnalisme et la transparence.

Le professionnalisme signifie maintenir et renforcer la confiance que le public accorde à la profession enseignante. Pour ce faire, nous veillons à ce que les enseignantes et enseignants de l'Ontario respectent les normes d'exercice et de déontologie et possèdent les qualifications requises pour enseigner.

La transparence signifie que nos activités sont ouvertes et accessibles au public, et que notre information est disponible et facile à comprendre. Nous tenons des conversations avec le public afin de le sensibiliser à notre organisme et à notre travail.

Le professionnalisme et la transparence vont de pair et sont essentiels pour renforcer la confiance du public dans la profession enseignante et lui faire comprendre notre rôle en éducation.

Mise en vigueur de la nouvelle législation

L'an dernier, nous avons apporté des modifications à la *Loi protégeant les élèves*, adoptée en décembre 2016. Entre autres, nous avons :

- modifié les règlements administratifs de façon à accroître la transparence du tableau public, notamment afficher un avis sur la page du membre dont l'affaire est renvoyée au comité de discipline;
- fixé des échéanciers pour les employeurs qui doivent nous fournir des renseignements supplémentaires dans le cadre de leur rapport;
- accéléré le traitement des plaintes où le membre a été reconnu coupable d'une infraction grave. Avec l'accord du membre en cause, le comité d'enquête peut renvoyer l'affaire ou le procès pénal accéléré au comité de discipline;
- prévu des sanctions obligatoires pour les fautes professionnelles liées aux mauvais traitements d'ordre sexuel infligés à un élève.

Nous avons affiché des renseignements sur les modifications sur notre site web ainsi que dans notre cyberbulletin public, *La Norme*. Nos membres ont reçu des renseignements supplémentaires dans notre revue *Pour parler profession* et notre cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre*.

Sensibilisation soutenue et engagement continu

Tous les ans, nous effectuons un sondage auprès du public pour vérifier sa compréhension de nos

activités. En 2017, les résultats obtenus indiquent que la sensibilisation du public à notre rôle et à notre travail demeure stable. Par exemple, 75 % des répondants ont dit que l'Ordre fixe les normes d'exercice des enseignants par rapport à 76 % en 2016. Par ailleurs, 80 % d'entre eux ont déterminé que l'Ordre avait la responsabilité de délivrer, de suspendre et d'annuler les certificats de qualification et d'inscription par rapport à 79 % un an plus tôt.

Nous avons poursuivi la campagne de sensibilisation du public lancée en 2014 : nous avons participé à des événements, échangé avec le public et tenu des conversations pertinentes.

La distribution de notre brochure *Jeu-questionnaire pour les parents* (qui contient de l'information sur nous et nos activités) et la rédaction d'articles dans nos diverses publications nous ont permis de continuer à communiquer avec les parents et l'ensemble de la communauté.

Nous avons multiplié nos activités de sensibilisation par l'entremise de nos comptes de médias sociaux, notamment [Pinterest](#), [Instagram](#), [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#) et [LinkedIn](#).

Recommandations professionnelles

Dans le cadre de notre mandat prescrit par la loi, nous sommes tenus d'informer nos membres. Nous produisons et actualisons des recommandations professionnelles afin de nous conformer à cette attente. Notre objectif est d'orienter et d'améliorer la pratique professionnelle de nos membres. Nous les élaborons en étroite collaboration avec des membres, des experts et des intervenants. Pour les promouvoir, nous planifions et exécutons des stratégies de déploiement complètes visant à informer nos membres et à démontrer au public l'engagement des enseignantes et des enseignants pour leur profession.

L'an dernier, nous avons mis à jour notre recommandation professionnelle sur l'[utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux](#). Bien que nous encourageons l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux pour faciliter l'apprentissage, nous voulons également aider les enseignants à éviter la transgression des limites professionnelles et les pièges éventuels. La version actualisée présente d'autres exemples d'incidents observés dans les décisions d'inconduite professionnelle ainsi que la façon de diminuer le risque.

Nous avons aussi publié une nouvelle recommandation professionnelle, intitulée [Mieux réagir à l'intimidation entre élèves](#). Elle définit l'intimidation, fournit des statistiques sur l'intimidation et ses caractéristiques, souligne les considérations d'ordre juridique et éthique et indique les répercussions disciplinaires. De plus, nous conseillons aux membres d'intervenir tôt, d'apporter leur soutien, de divulguer tout acte d'intimidation et de passer en revue les protocoles existants.

Transparence continue

À la fin de 2017, on pouvait consulter sur notre site web plus de 700 décisions disciplinaires rendues au cours des 20 dernières années concernant des membres de l'Ordre.

Les décisions sont aussi accessibles au public par d'autres moyens :

- Nous affichons toutes les décisions disciplinaires sur le site [Institut canadien d'information juridique](#) (CanLII).
- Des copies des décisions disciplinaires sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson. Le public peut aussi en demander une version électronique.
- Les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs

canadiens de services en recherche juridique par abonnement.

- Les sommaires des décisions du comité de discipline sont publiés sur notre site web ainsi que dans nos revues officielles *Pour parler profession* et *Professionally Speaking*.
- Le tableau public des membres, [Trouver un membre](#), joue aussi un rôle important dans la communication des décisions du comité de discipline, car elles sont publiées en ligne.
- Quand une audience disciplinaire a des répercussions sur l'autorisation d'enseigner d'un membre, nous transmettons cette information aux autorités du domaine de l'éducation partout dans le monde.

Révision de nos pratiques d'inscription

Nous poursuivons notre révision annuelle des pratiques d'inscription.

Notre questionnaire d'évaluation de l'admissibilité du personnel enseignant renseigne les postulantes et postulants potentiels de façon générale, à savoir si leurs qualifications répondent aux exigences de certification. Des vidéos d'information diffusées sur notre site web les guident tout au long du processus d'inscription.

Nous avons également simplifié les processus de notre comité d'appel des inscriptions en les rendant plus clairs et plus faciles à comprendre.

Enfin, nous avons collaboré avec le ministère de l'Éducation pour préciser le libellé dans le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner concernant les exigences pour les enseignants formés à l'étranger qui détiennent ou détenaient un certificat dans un territoire de compétence à l'extérieur du Canada.

La révision de nos pratiques d'inscription, entamée en 2007, a pour objectif d'assurer que nos lignes

directrices, nos renseignements et nos processus sont clairs et transparents.

Pour en savoir plus sur notre engagement à adopter des pratiques d'inscription équitables, nous vous invitons à consulter le [rapport](#) complet.

Trouver un membre

[Trouver un membre](#) est la section de notre site web qui a été la plus populaire en 2017 avec 8,9 millions de pages consultées. Le tableau public des membres de l'Ordre contient des renseignements sur leurs qualifications et leurs titres de compétence ainsi que des précisions sur toute révocation, annulation ou suspension de leur certificat de qualification et d'inscription.

Téléchargez notre appli

Notre appli mobile pratique convient aux appareils [Apple](#) et [Android](#).

Suivez-nous sur Twitter

Suivez-nous à [@OCT_OEEO](#) pour recevoir de nos nouvelles et des renseignements sur nos événements, nos ressources pédagogiques, et bien plus!

Consultez notre page Facebook

Consultez notre [page Facebook](#) pour :

- répondre à des sondages;
- découvrir les délégations qui nous rendent visite;
- lire nos dernières nouvelles;
- consulter nos offres d'emploi;
- être à l'affût des événements, des tendances et des activités impromptues.

Visitez notre chaîne YouTube

Visitez notre [chaîne YouTube](#) pour regarder des vidéos sur :

- des pratiques exemplaires et la façon dont elles inspirent les élèves à s'épanouir;
- nos critères d'inscription;

- le déroulement d'une audience disciplinaire;
- nos conseils aux enseignantes et enseignants sur l'utilisation des médias sociaux, sur les fautes professionnelles et sur la sécurité des élèves;
- l'enseignement aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Suivez-nous sur [Instagram](#)

Joignez-vous à notre groupe sur [LinkedIn](#)

Visitez-nous sur [Pinterest](#)

Abonnez-vous à nos cyberbulletins

Abonnez-vous à [La Norme](#), notre cyberbulletin destiné au public, afin d'en apprendre davantage sur :

- notre mandat;
- les qualifications des enseignantes et enseignants;
- les normes élevées en éducation;
- nos rapports sur les tendances en éducation;
- la législation relative à l'éducation.

Nos membres peuvent s'[abonner](#) en ligne au cyberbulletin *Des nouvelles de l'Ordre* pour rester au fait des dernières nouvelles et de l'évolution des activités de l'organisme et de la profession enseignante.

Lisez notre revue sur papier et en ligne

- [Pour parler profession](#) est notre revue trimestrielle à l'intention de nos membres. Elle donne de l'information sur les tendances en éducation, les pratiques exemplaires en enseignement et la régie de la profession enseignante. Vous pouvez vous y abonner ou la feuilleter gratuitement en ligne.
- [Pour parler profession](#) est l'une des publications du domaine de l'éducation en français ayant le plus grand tirage en Amérique du Nord.

Consultez des statistiques dans nos rapports annuels

Tous nos [rapports annuels](#) précédents sont archivés sur notre site web. Vous pourrez ainsi consulter une vaste gamme de statistiques sur les membres de la profession enseignante en Ontario.





Survol

Comité de protection de l'intérêt public

- Eugenia Duodo (depuis le 8 septembre 2017)
- Brian Evoy (président) depuis le 6 juin 2017)
- Bill Kirkwood (président) (jusqu'au 3 mars 2017)
- Jacques Lupien (jusqu'au 3 août 2017)

Les membres du comité de protection de l'intérêt public ont pour mandat d'orienter le conseil qui se doit de servir et de protéger l'intérêt du public dans la poursuite des objets de l'Ordre. Les membres de ce comité, nommés par le ministère de l'Éducation, représentent le public et ne siègent pas au conseil de l'Ordre.

Le comité s'est réuni une fois en 2017 et a fait le point sur ses activités à la réunion du conseil des 2 et 3 mars 2017. Des postes vacants n'ayant pas été pourvus, le comité n'a pas pu se réunir de nouveau en 2017 en raison de l'absence de quorum.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le comité est tenu d'élaborer un plan de travail qui détermine les priorités, les projets et les activités jusqu'à la fin du mandat du conseil. Il peut demander des renseignements au conseil pour élaborer, modifier et mettre en œuvre le plan de travail, de même que pour informer le conseil des diverses mesures à prendre.

En 2017, le comité a fait rapport au conseil sur les points examinés conformément au plan de travail établi. Il a obtenu de plus amples renseignements sur le processus de nomination des membres du public et sur l'évaluation des qualifications des personnes nommées au conseil. Il a reçu des mises à

jour sur le statut de ses recommandations au conseil concernant les évaluations médicales, les réprimandes, les recherches liées aux affaires d'incompétence et la publication des décisions sur le site web de l'[Institut canadien d'information juridique](#) (CanLII). Il a également pris connaissance des résultats du questionnaire de suivi pour l'initiative de sensibilisation du public effectué à l'automne

2016. Dans le cadre de ses mises à jour régulières sur les initiatives en matière de transparence que les organismes du secteur de la santé de l'Ontario ont entreprises, le comité a reçu des renseignements sur les modifications à la *Loi sur les professions de la santé réglementées* qui ont permis d'accroître la quantité d'information affichée aux tableaux publics de ces organismes et de la rendre plus accessible.







Travail des comités

Comité d'appel de l'agrément

- Robert Gagné (n) (président)
(jusqu'au 2 novembre 2017)
- Godwin Ifedi (n)
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
- Jennifer Stewart, EAO (é)
(vice-présidente)
- Stéphane Vallée, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité d'appel de l'agrément entend les appels des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont l'agrément a été refusé ou assorti de conditions. Ce comité veille à ce que le processus d'agrément des programmes de formation et de perfectionnement professionnel soit équitable en permettant aux établissements qui interjettent appel de présenter de nouveaux renseignements ou de demander une révision de la décision.

En 2017, le comité n'a reçu aucun appel.



Travail des comités

Comité d'agrément

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Marie-Louise Chartrand (n)
(du 7 mai au 19 octobre 2017)
- Susan Elliott-Johns, EAO (é) (vice-présidente)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Matthew Kavanagh, EAO (é)
- Colleen Landers (n)
- Richard Michaud, EAO (é)
- Claudia Patenaude-Daniels, EAO (é)
(depuis le 2 mars 2017)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é) (présidente)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité d'agrément de l'Ordre veille à la qualité des programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario en effectuant des examens périodiques.

Le processus d'agrément garantit à la profession et au public que les programmes de formation à l'enseignement répondent aux exigences réglementaires en matière d'assurance de la qualité et qu'ils intègrent la théorie et la pratique, de sorte que les diplômés sont prêts et qualifiés pour enseigner dans les classes d'aujourd'hui.

Le comité d'agrément nomme un sous-comité pour examiner chaque programme de formation à l'enseignement. Les programmes existants sont examinés de façon cyclique, habituellement tous les sept ans, pour assurer qu'ils satisfont toujours aux conditions réglementaires.

Les membres du sous-comité examinent tous les documents soumis par la faculté et visitent des lieux où sont offerts les programmes. Ils mènent des entrevues avec des membres du corps professoral et différents intervenants, examinent des preuves à l'appui, et évaluent les installations et les ressources. Les membres du public ont toujours l'occasion de donner de la [rétroaction](#) sur les programmes durant la période d'évaluation.

Enfin, les membres du sous-comité rédigent un rapport qui énonce leurs recommandations avec preuves à l'appui. Le comité d'agrément étudie l'information fournie dans le rapport du sous-comité avant de rendre sa décision.

Examens d'agrément

En 2017, l'Ordre a examiné les six programmes de formation à l'enseignement suivants :

- Faculté d'éducation de l'Université de Western Ontario (Université Western) :
 - Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, y compris les cycles primaire-moyen avec accent mis sur l'enseignement du français langue seconde ainsi que les cycles moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
- Faculté d'éducation de l'Université de Windsor :
 - Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme de formation professionnelle concurrent, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen
 - Programme de formation professionnelle consécutif en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e années et 11^e-12^e années), menant à un baccalauréat en éducation et à un diplôme en études technologiques
- École d'éducation Schulich de l'Université Nipissing :
 - Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme de formation professionnelle concurrent, avec domaines d'études aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation
 - Programme de formation professionnelle consécutif en plusieurs parties à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits), avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou à un certificat (connu sous le nom d'«Aboriginal Teacher Certification Program» ou «ATCP»)
 - Programme de formation professionnelle consécutif en plusieurs parties avec domaines d'études pour enseigner les langues autochtones, menant à un diplôme en éducation (connu sous le nom de «Teacher of Anishnaabemwin as a Second Language Program» ou «TASL»)
- Faculté d'éducation de l'Université Wilfrid-Laurier :
 - Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation
- Faculté d'éducation de l'Université York :
 - Programmes de formation professionnelle consécutif à temps partiel et consécutif avec domaines d'études pour enseigner

l'éducation technologique (9^e-10^e années et 11^e-12^e années), menant à un baccalauréat en éducation

- Programme concurrent de formation en éducation technologique, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e années et 11^e-12^e années), menant à un baccalauréat en éducation ou à un grade en études appliquées
- École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne :
 - Programme de formation professionnelle concurrent, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation.

Vers la fin de 2017, la Faculté d'éducation du Collège universitaire Redeemer et de l'Université York ont présenté une demande d'agrément général de leurs programmes.

Décisions relatives à des modifications importantes

Le comité d'agrément a reçu et examiné des demandes de modification et d'ajouts importants aux programmes suivants :

- Faculté d'éducation de l'Université Lakehead :
 - Programme de formation professionnelle concurrent qui combine des études en enseignement avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation (autochtone).
- Faculté d'éducation de l'Université York :
 - Programme de formation professionnelle consécutif à temps plein, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire

et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

- Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa :
 - Programme de formation professionnelle consécutif, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (programme de langue française)
 - Programme de formation professionnelle consécutif en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (programme de langue française offert partiellement ou entièrement à distance)
 - Programme de formation professionnelle concurrent, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation (programme de langue française)
- Faculté d'éducation de l'Université Queen's :
 - Programme de formation professionnelle consécutif à l'intention des personnes d'ascendance autochtone (Premières Nations, Métis et Inuits), avec domaine d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation ou à un diplôme en éducation (connu sous le nom d'«Aboriginal Teacher Education Program» ou «ATEP»).

Le comité a approuvé les changements et ajouts au programme des universités Lakehead, York, Ottawa et Queen's.

Ressources en matière d'agrément

La mise à jour des ressources à l'appui de l'agrément initial des programmes de formation à

l'enseignement, y compris celle du Document d'appui aux entrevues des sous-comités d'agrément : Collecte des preuves et du Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs, reflète les modifications et améliorations réglementaires. L'amélioration continue des ressources et pratiques d'agrément vise à garder le processus d'agrément relativement simple. On a continué d'utiliser les ressources du comité en 2017.

Comité de perfectionnement professionnel

Les membres du comité d'agrément ont participé à des activités de perfectionnement professionnel continu. Entre autres, deux chercheurs canadiens du domaine de l'éducation de l'Université de Toronto ont fait une présentation sur les motifs de l'«intervalle entre la théorie et la pratique». Le comité en a aussi appris plus sur l'étude annuelle de l'Ordre sur la transition à l'enseignement.

Rétroaction du public

L'Ordre invite les membres du public à commenter les programmes de formation à l'enseignement qu'il examine.

À cette fin, un outil d'avis par courriel sur son site web permet au public de prendre connaissance des examens d'agrément à venir et de formuler des observations sur la qualité des programmes que le sous-comité doit examiner. Les activités de sensibilisation dans les médias sociaux tout au long d'un examen d'agrément et les forums ouverts pendant la visite des lieux donnent l'occasion au public de transmettre ses commentaires et suggestions au sous-comité.

Consultez le site web de l'Ordre pour en savoir plus sur les prochains [examens](#) d'agrément ou pour nous suivre sur [Facebook](#) et [Twitter](#).





Travail des comités

Comité de rédaction

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n)
- Myreille Loubert, EAO (é)
(présidente)
- Anthony Samchek, EAO (é)
(vice-président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Pour parler profession, notre revue trimestrielle primée, est livrée, en français ou en anglais (*Professionally Speaking*), à 234 567 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Elle offre des histoires inspirantes sur nos membres, présente des rapports sur les tendances en éducation et en réglementation, et propose des articles de fond, des [critiques](#) de livres ou autres, et des ressources pertinentes à des fins de perfectionnement professionnel.

On y trouve également le portrait d'[enseignants remarquables](#) qui ont influencé la vie de personnalités canadiennes.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue. Il en étudie le contenu avant sa publication et prépare les numéros suivants en vue d'établir une sélection thématique équilibrée et représentative des champs d'intérêt très diversifiés de nos membres. Chaque numéro met en vedette des pédagogues dont les pratiques exemplaires leur ont valu une reconnaissance municipale, provinciale ou nationale, et leur donne l'occasion de parler de leur philosophie à leurs collègues.

Grâce à la rétroaction des membres de l'Ordre sur le contenu qu'ils trouvent le plus utile dans leur

pratique professionnelle, le comité de rédaction est en mesure de continuer d'améliorer la revue.

Nos courts portraits-documentaires de la série [Pratiques exemplaires](#), lancée en 2014, génère un intérêt grandissant tant en français qu'en anglais. Affichée sur la chaîne YouTube de l'Ordre, elle donne à l'auditoire, tant francophone qu'anglophone, un aperçu du quotidien d'enseignants primés. L'un de ces petits films a été visionné plus de 7 000 fois.

Ces mini-documentaires viennent s'ajouter aux [articles](#) du même nom publiés dans la revue. Le tout met en lumière des membres de l'Ordre qui ont reçu un prix prestigieux en enseignement. Ces histoires illustrent un travail bien fait et s'avèrent l'occasion de présenter des techniques qui ont été utilisées avec beaucoup de succès.

En 2017, les articles de fond de *Pour parler profession* ont permis d'aborder d'importantes initiatives liées au mandat de l'Ordre, y compris la [Loi protégeant les élèves](#) (couverture du numéro de mars 2017), la recommandation professionnelle visant à [mieux réagir à l'intimidation](#) entre élèves (couverture de septembre 2017) et la mise à jour de celle sur l'[utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux](#) (décembre 2017). Un exemplaire de ces recommandations était empaqueté avec *Pour parler profession* et cousu au centre de *Professionally Speaking*.

En mars, on a publié, pour la deuxième année consécutive, un supplément portant sur les [qualifications additionnelles](#) (QA) afin de souligner l'importance du perfectionnement professionnel continu pour les membres de l'Ordre. Ce supplément comportait aussi des statistiques importantes dans le cadre de l'étude sur la transition à l'enseignement de 2016, laquelle examine le marché de l'emploi pour les nouveaux membres du personnel enseignant de l'Ontario. L'article intitulé «[Nouveaux débuts](#)» du numéro de septembre expliquait comment l'Ordre répond aux recommandations (pertinentes

à l'éducation) du rapport de la Commission de vérité et réconciliation.

La section «Autoréglementation» révèle l'engagement de l'Ordre pour la transparence et la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public en apprennent plus sur les activités de l'Ordre, de son conseil et de ses comités – du congrès au rapport annuel en passant par les sommaires d'audiences disciplinaires obligatoires, lesquels s'inscrivent également dans le cadre de l'autoréglementation de la profession.

Le comité se réjouit du fait que la revue de l'Ordre a reçu de nombreux prix en 2017. *Professionally Speaking* a reçu des prix internationaux, soit trois prix Tabbie (y compris une médaille de bronze et deux Top 25), alors qu'au pays, la publication est arrivée deuxième pour le prix de la revue professionnelle de l'année des Editors' Choice Awards. *Pour parler profession* s'est aussi fait remarquer quand un de ses articles a été nommé dans la catégorie Meilleur article professionnel au 40^e Prix du magazine canadien, dont la mission est de célébrer l'excellence des publications destinées aux consommateurs et aux entreprises canadiennes. Les prix Tabbie, présentés par TABPI (Trade Association Business Publications International), reconnaissent l'excellence éditoriale et visuelle dans les magazines commerciaux, associatifs et d'affaires de langue anglaise dans le monde entier. Les prix Editors' Choice de 2017, présentés par la Canadian Society of Magazine Editors, récompensent le travail de haute qualité des rédacteurs en chef au sein de l'industrie canadienne du magazine.

Le comité de rédaction continue de prodiguer des conseils afin d'assurer une sélection de sujets pertinents qui abordent des questions d'intérêt dans le domaine de l'éducation pour nos lecteurs. Il encourage la discussion et la rétroaction de la part des membres de l'Ordre, lesquels peuvent s'exprimer par l'intermédiaire de diverses sections telles que «[Pratiques professionnelles](#)», «[Lu, vu, entendu](#)», et «Courrier des lecteurs».



Travail des comités

Comité exécutif

- Brian Beal, EAO (é)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
(depuis le 28 novembre 2017)
- Marie-Louise Chartrand (n)
(jusqu'au 19 octobre 2017)
- Angela De Palma, EAO (é)
(présidente)
- Robert Gagné (n)
(jusqu'au 2 novembre 2017)
- Shanlee Linton, EAO (é)
- Myreille Loubert, EAO (é)
(vice-présidente)
- Shannon Marcus, EAO (é)
(depuis le 28 novembre 2017)
- Tom Potter (n)
(depuis le 28 novembre 2017)
- Robert Ryan, EAO (é)
- Vicki Shannon, EAO (é)
(depuis le 28 novembre 2017)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Il est composé de la présidente et de la vice-présidente du conseil ainsi que des présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions, et des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Il doit inclure au moins deux membres du conseil nommés par le gouvernement.

Le comité se rencontre au moins quatre fois par an, parallèlement aux réunions du conseil, pour en examiner et en approuver les ordres du jour.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent ou exposeront vraisemblablement les élèves à un préjudice ou à des blessures. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience et de déterminer si une allégation est fondée, et ce, sans la participation du comité d'enquête. En 2017, le comité a renvoyé quatre dossiers au comité d'aptitude professionnelle et un dossier au comité de discipline, et

a ordonné la suspension du certificat de qualification et d'inscription d'un membre.

Le registraire peut demander l'approbation du comité exécutif pour assigner un dossier à un enquêteur de l'Ordre. Ce processus est habituellement requis quand l'Ordre ne peut obtenir l'information ou les preuves de manière volontaire. En 2017, aucune demande de ce type n'a été reçue.

En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le registraire peut aussi demander l'approbation du comité exécutif afin d'entreprendre une enquête sur un membre de l'Ordre sur la base de « motifs raisonnables » et probables de faute professionnelle, d'incapacité ou d'incompétence. Aucune demande d'approbation en ce sens n'a été reçue en 2017.

Le comité exécutif a procédé à plusieurs nominations en 2017 afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités réglementaires, permanents et spéciaux, et de ceux prévus par la loi. Plusieurs postes nommés demeurent vacants.

En décembre 2013, le conseil a adopté une motion conférant au comité exécutif la responsabilité de choisir les sujets des recommandations professionnelles et d'examiner leur cadre de travail. Cette année, à la suite de l'examen du processus d'élaboration des recommandations professionnelles, le comité a approuvé une nouvelle recommandation sur la façon de mieux réagir à l'intimidation entre élèves ainsi que la mise à jour de la recommandation sur le devoir de signaler. La prochaine recommandation, qui paraîtra en 2018, aura pour sujet l'appui aux élèves ayant des besoins en matière de santé mentale.

À l'issue d'un examen du projet pilote sur les présentations publiques, le comité exécutif a recommandé au conseil des modifications pour

améliorer les communications à ce sujet. Il a aussi recommandé que les présentations publiques continuent d'être un point permanent aux ordres du jour du conseil. Le comité examinera ce point régulièrement.

Au cours de l'année, le comité a examiné le plan d'intégration d'outils de communication vidéo, tels que GoToMeeting, aux réunions afin d'améliorer le taux de participation.

Le comité exécutif administre le programme de bourses de l'Ordre, lequel en comprend trois :

- Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, nommée en l'honneur du second registraire de l'Ordre;
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire;
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur.

En 2017-2018, le comité a remis une bourse aux personnes suivantes :

- Devan Kernaghan (Université Queen's), lauréat de la bourse Joseph-W.-Atkinson;
- Nicole Billington (Université Nipissing), lauréate de la bourse pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire;
- Kara Nagel (Université York), lauréate de la bourse pour les cycles intermédiaire et supérieur.

Le conseil remettra les bourses aux lauréats présents à sa réunion de mars 2018.



Travail des comités

Comité des finances

- Brian Beal, EAO (é)
(vice-président)
- Marie-Louise Chartrand (n)
(présidente) (jusqu'au 19 octobre 2017)
- Colleen Landers (n)
- Shannon Marcus, EAO (é)
(présidente) (depuis le 28 novembre 2017)
- Bill Petrie (n)
- Vicki Shannon, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité des finances se réunit régulièrement, tout au long de l'année, pour examiner la situation financière de l'Ordre. Il évalue les tendances en matière de dépenses et de revenus par rapport au budget approuvé, en mettant l'accent sur la transparence et la reddition de comptes dans son rapport.

Le comité, qui joue le rôle de comité d'audit de l'Ordre, supervise l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers audités conformément aux normes de publication de l'information financière pour les organismes à but non lucratif de l'Ontario.

Le comité adhère à des principes financiers qui garantissent que les services mandatés de l'Ordre sont financés de façon appropriée et que les frais lui permettent de maintenir sa stabilité financière.

Les cotisations constituent la principale source de financement de l'Ordre. À la fin de 2017, l'Ordre a reçu le paiement de 23 635 membres, soit 2 541 de moins qu'en 2016 en raison de la diminution du nombre de diplômés issus de l'ancien programme de formation à l'enseignement.

Le budget de fonctionnement de l'Ordre de 2017 a été établi à 40 922 748 \$. Pour l'année, l'Ordre a enregistré un surplus de fonctionnement de 711 513 \$, soit une augmentation de 1,7 pour cent.



Travail des comités

Comité de gouvernance

- Angela De Palma, EAO (é)
- Matthew Kavanagh, EAO (é) (président)
- Myreille Loubert, EAO (é)
- Sara Nouini, EAO (é) (vice-présidente)
- Tom Potter (n)
- Ronna Warsh (n)
- Marie-Claude Yaacov (n)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité de gouvernance est un comité spécial du conseil. Ses activités visent principalement la gouvernance du conseil et de ses comités ainsi que l'élection des membres du conseil. Il offre une orientation au conseil sur des questions liées à la gouvernance, comme l'évaluation des risques, l'évaluation et le perfectionnement du conseil, la planification de la relève et l'efficacité en matière de transition.

En 2017, le comité s'est surtout concentré sur la planification des élections de 2018 des membres du conseil. Il a approuvé des mesures pour encadrer le processus électoral ainsi que trois moyens de communication pour permettre aux candidates et candidats de dialoguer avec l'électorat : réponses à trois questions, blogue et forum en ligne. Le comité a suivi et évalué les résultats des initiatives de sensibilisation entreprises dans le cadre du plan de communication stratégique de l'Ordre.

Le comité recommande le maintien d'un programme pilote qui permet aux membres du conseil d'évaluer le travail du conseil – et la façon dont ils se préparent à leur rôle – au moyen d'un outil d'autoévaluation. Les résultats serviront à élaborer un programme d'orientation pour les nouveaux membres du conseil en 2018.

La planification stratégique était une des priorités du comité en 2017, lequel a évalué les résultats d'une séance d'information donnée aux membres du conseil et portant sur la prise de décisions stratégiques. Le comité a mis en place un processus cyclique visant à actualiser le plan et les priorités stratégiques. Ce processus s'enclenche dès maintenant avec le septième conseil et se poursuivra après l'élection du huitième conseil en 2018.

Durant l'année, le comité a aussi entamé l'examen des procédures pour le prochain conseil, y compris le processus pour former les comités du conseil et élire les présidentes et présidents. Il a demandé un examen indépendant de la régie de l'Ordre, lequel débutera en 2018. Qui plus est, le comité a interviewé et recommandé une personne pour combler le poste vacant Conseils catholiques de langue française – secondaire.





Travail des comités

Comité des ressources humaines

- Angela De Palma, EAO (é)
- Robert Gagné (n)
(jusqu'au 2 novembre 2017)
- Jane Ishibashi (n)
- Robert Ryan, EAO (é)
(vice-président)
- Wes Vickers, EAO (é) (président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité des ressources humaines est un comité spécial du conseil. Il surveille la mise en œuvre du programme salarial du personnel de l'Ordre et émet des recommandations au conseil sur les politiques en matière de ressources humaines ainsi que sur le processus d'embauche du registraire et du registraire adjoint.

Généralement, les membres du comité des ressources humaines se réunissent trois ou quatre fois par an. En 2017, le comité a révisé le processus d'évaluation annuelle du rendement pour le poste de chef de la direction et registraire ainsi que la description de ce poste. Le comité a également finalisé la politique de l'Ordre en matière de diversité et d'inclusion.



Travail des comités

Comité d'enquête, comité de discipline et comité d'aptitude professionnelle

Enquête

- Pier-Olivier Arsenault, EAO (é)
- Marie-Louise Chartrand (n)
(jusqu'au 19 octobre 2017)
- Tim Gernstein, EAO (é) (vice-président)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- James Knopp (n)
- Bill Petrie (n)
- Robert Ryan, EAO (é) (président)
- Anthony Samchek, EAO (é)
- Jennifer Stewart, EAO (é)

Discipline

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Ann Ciaschini, EAO (é)
- Robert Gagné (n) (président)
(jusqu'au 2 novembre 2017)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Godwin Ifedi (n) (depuis le 6 octobre 2017)
- Jane Ishibashi (n)
- Colleen Landers (n)
- Shanlee Linton, EAO (é)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Claudia Patenaude-Daniels, EAO
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
- Tom Potter (n)
- Vicki Shannon, EAO, (é) (présidente)
(depuis le 28 novembre 2017)

- Stéphane Vallée, EAO (é)
- Ravi Vethamany, EAO (é)
- Wes Vickers, EAO (e) (vice-président);
(président par intérim)
(du 3 au 27 novembre 2017)
- Marie-Claude Yaacov (n)

Aptitude professionnelle

- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Ann Ciaschini, EAO (é)
- Robert Gagné (n) (jusqu'au 2 novembre 2017)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Godwin Ifedi (n)
- Jane Ishibashi (n)
- Colleen Landers (n)
- Shanlee Linton, EAO (é) (présidente)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Claudia Patenaude-Daniels, EAO (é)
- Brigitte (Bidal) Piquette, EAO (é)
- Tom Potter (n)
- Vicki Shannon, EAO (é)
- Stéphane Vallée, EAO (é) (vice-président)
- Ravi Vethamany, EAO (é)
- Wes Vickers, EAO (é)
- Marie-Claude Yaacov (n)

- (n) = membre nommé
- (é) = membre élu



Trois comités de l'Ordre se répartissent la responsabilité de traiter les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante. Ce rapport fournit des [statistiques détaillées](#) sur leurs activités en 2017.

Le comité d'enquête examine la documentation concernant toutes les plaintes. Le comité de discipline tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les plaintes liées à des allégations d'incapacité.

Des sous-comités formés de trois membres rendent des décisions en tenant compte de l'information dont ils disposent sur une plainte. L'Ordre tient une liste d'anciens membres du conseil ayant déjà siégé à des sous-comités et qui peuvent être appelés, au besoin, à siéger de nouveau. Les sous-comités sont composés de membres élus et nommés du conseil, et parfois d'un ancien membre.

Chaque année, l'Ordre reçoit environ 1 000 messages de la part de membres du public et de la profession exprimant des inquiétudes concernant les membres de la profession. Environ la moitié des plaintes sont réglées, comme il se doit, à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire. L'autre moitié représente des plaintes du public et de membres, de même que des plaintes acheminées par les conseils scolaires, dont environ 40 pour cent sont réglées à l'étape des préoccupations initiales. Le reste est renvoyé à un sous-comité d'enquête.

En 2017, le comité d'enquête a traité 347 plaintes, et les comités de discipline et d'aptitude professionnelle en ont traité 107.

Dépôt de la Loi protégeant les élèves

En décembre 2016, le gouvernement provincial a adopté le [projet de loi 37](#), la *Loi protégeant les élèves*, qui apporte des changements longtemps réclamés à la législation visant à protéger les élèves.

L'Ordre a établi des échéanciers pour les employeurs qui doivent fournir des renseignements supplémentaires concernant leurs rapports. En outre, si un membre a été reconnu coupable d'un crime grave, le comité d'enquête peut, avec le consentement du membre, renvoyer l'affaire au comité de discipline. Qui plus est, des sanctions obligatoires sont maintenant prévues pour tout membre qui inflige à un élève des mauvais traitements d'ordre sexuel.

Dans la foulée de l'adoption du projet de loi 37 – et en accord avec son engagement pour la transparence et la responsabilité –, l'Ordre a étendu la disponibilité de ses décisions disciplinaires à la base de données de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII). Cette base de données gratuite, bilingue et facile à consulter permet au public et aux professionnels du droit d'accéder plus efficacement à nos décisions.

Comité d'enquête

Sous la direction du comité d'enquête, le personnel de l'Ordre enquête sur les plaintes de façon équitable et impartiale.

Les enquêteurs de l'Ordre présentent les renseignements recueillis à un sous-comité d'enquête. Celui-ci a l'autorité de prendre l'une des mesures suivantes en cas de plainte :

- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte ne se rapporte pas à un cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité;
- refuser d'enquêter s'il détermine qu'une plainte est frivole ou vexatoire, ou qu'elle constitue un abus de procédure, sans substance manifeste ou déposée pour une raison malhonnête;
- refuser d'enquêter si une plainte ne justifie pas une enquête plus approfondie ou s'il n'est pas dans l'intérêt du public d'investiguer davantage;
- décider de ne pas transmettre une plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience;
- donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne;
- envoyer un rappel ou un avis écrit au membre;
- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes;
- transmettre une plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête (et parfois le comité exécutif) lui achemine. Si un sous-comité de discipline reconnaît un membre coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, il peut prendre l'une des mesures suivantes :

- enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription;
- enjoindre au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans;
- enjoindre au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions;
- ordonner que l'imposition d'une sanction soit reportée pendant une période précise et que cette sanction ne soit pas imposée si des conditions particulières sont remplies pendant cette période.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le comité peut également :

- exiger que le membre reçoive une réprimande, une admonestation ou du counseling de la part du comité;
- lui imposer une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances;
- ordonner que le membre règle des frais.

Puisqu'au moins un des membres du sous-comité est nommé au conseil, le public est représenté dans le processus disciplinaire. Le sous-comité comprend également au moins un membre élu au conseil. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Les audiences du comité de discipline sont ouvertes au public.

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause et détermine si la santé mentale ou physique d'un membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles et si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de

conditions ou de restrictions. Ces audiences sont tenues à huis clos en vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Le sous-comité prend ses décisions en tenant compte des preuves relatives aux allégations et aux renseignements présentés par l'Ordre et le membre en cause.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle détermine qu'un membre est frappé d'incapacité, il peut enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription, de le suspendre

jusqu'à deux ans ou d'imposer des conditions ou des restrictions.

Règlement des plaintes

Quand le cas s'y prête et avec l'accord des parties prenantes, l'Ordre a recours au règlement volontaire des plaintes. Ce programme peut constituer une solution de rechange à une enquête prolongée. Le comité d'enquête de l'Ordre règle les plaintes par la signature d'un protocole d'entente. La participation au programme ne porte pas préjudice aux parties.





Travail des comités

Comité d'assurance de la qualité

- Marie-Louise Chartrand (n) (jusqu'au 19 octobre 2017)
- Richard Michaud, EAO (é)
- Bill Petrie (n) (vice-président)
- Tom Potter (n) (depuis le 20 octobre 2017)
- Rob Ryan, EAO (é) (président)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité d'assurance de la qualité évalue le rendement de l'Ordre en fonction de ses objets énoncés dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il examine chacun de ses 11 objets et trouve des occasions d'appuyer leur réalisation. Le comité passe en revue le travail de l'Ordre lié aux quatre priorités stratégiques du conseil. En 2017, le comité a assisté aux présentations de diverses divisions et unités de l'Ordre qui visaient à démontrer de quelle façon leurs travaux avaient répondu aux objets établis et aux priorités stratégiques. Ces présentations comportaient des discussions sur les initiatives stratégiques que le comité a examinées à l'aide d'une rubrique d'évaluation.

Le comité a ainsi pris connaissance des réalisations de la Division des services généraux et soutien au conseil concernant ses dernières activités de communication et de relations extérieures, y compris son initiative de sensibilisation du public et l'élaboration d'un réseau composé de communicateurs professionnels provenant d'autres organismes de réglementation. L'Unité de recherche et politique a présenté le processus qui consiste à modifier les lois et règlements, y compris l'élaboration de politiques, les approbations du conseil, l'ébauche de textes de loi et la façon dont la législation entre en vigueur. Le comité a également

entendu une présentation sur le processus d'appel des inscriptions, laquelle faisait un survol de la législation applicable, du mandat du comité d'appel des inscriptions, de l'autorité du registraire en matière de certification, ainsi que des statistiques sur les appels et la façon de faire appel. Le contrôleur de l'Ordre a informé le comité sur les mesures d'assurance de la qualité financière, les initiatives stratégiques et le risque financier.

La présentation de la Division des enquêtes et des audiences portait sur les efforts entrepris pour mettre en œuvre la [*Loi protégeant les élèves*](#) ainsi

que sur l'assurance de la qualité et les mesures de rationalisation telles que la diffusion de l'information aux employeurs par souci d'uniformité, les mesures utilisées pour évaluer le rendement, la rationalisation des ententes avec les membres et le recours à des rédacteurs de décisions.

Enfin, le comité a évalué la présentation d'un sondage sur les écoles privées de l'Ontario. Il a conclu que le titre professionnel permet de mieux reconnaître les normes et la formation uniques des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario qui travaillent dans les écoles privées.





Travail des comités

Comité d'appel des inscriptions

- Brian Beal, EAO (é) (président)
- Jean-Luc Bernard, EAO (n)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Myreille Loubert, EAO (é) (vice-présidente)
- Sara Nouini, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Prévu par la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le comité d'appel des inscriptions est objectif, équitable et transparent pour les postulants et les membres.

Le comité évalue les appels des postulants à qui l'on a refusé l'inscription à l'Ordre ou ceux des membres dont le certificat de qualification et d'inscription (le «certificat») est assorti de conditions ou de restrictions telles qu'imposées par le registraire, et il prend des décisions à ce sujet.

- Quand un postulant porte en appel la décision du registraire de ne pas lui accorder l'autorisation d'enseigner, le comité peut ordonner directement au registraire de lui délivrer un certificat, de lui délivrer un certificat s'il satisfait aux conditions énoncées dans les règlements, de lui délivrer un certificat assorti de conditions ou de restrictions, ou encore de ne pas lui en délivrer un.
- Quand que le but de l'appel d'un membre est le retrait ou la modification de conditions ou de restrictions dont est assorti son certificat, le comité peut ordonner au registraire de refuser la demande ou d'enlever toute condition ou restriction, ou encore d'assortir son certificat de certaines conditions ou restrictions.

Le travail du comité permet de s'assurer que les postulants sont traités de manière équitable, tout en maintenant la confiance du public dans les décisions du registraire de l'Ordre au nom de la profession enseignante. Le comité entend des appels en français et en anglais.

En 2017, le comité a reçu 28 appels, dont la majorité (18) provenait de postulants à qui on a refusé la demande d'inscription à l'Ordre, comparativement

aux appels des membres de l'Ordre (10) dont le certificat était assorti de conditions ou de restrictions.

Durant l'année, le comité s'est réuni neuf fois et a rendu 21 décisions. Le comité peut procéder à une révision administrative ou organiser une présentation orale sur demande. En tout, huit personnes ont fait une présentation orale devant le comité à l'appui de leur appel. Le comité a examiné les dossiers d'appel de 13 autres personnes sur papier.

Raisons des appels en 2017 (décisions prises durant l'année)

Motifs

Appel d'une condition sur un certificat	11
Programme de formation à l'enseignement non reconnu	5
Programme de formation à l'enseignement, rendement scolaire ou compétences linguistiques	1
Grade non reconnu	2
Compétences linguistiques comme motif principal	0
Programme de formation à l'enseignement et compétences linguistiques non reconnus	2
Aptitude professionnelle : le comité a refusé de mener un examen	0
Total	21

Résultats des appels

Maintien de la décision initiale	18
Renversement de la décision initiale	2
Modification de la décision initiale	1
Total	21



Travail des comités

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Susan Elliott-Johns, EAO (é)
- Marie-Thérèse Hokayem (n)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- James Knopp (n)
- Colleen Landers (n)
- Shannon Marcus, EAO (é)
- Richard Michaud, EAO (é) (vice-président)
- Ravi Vethamany, EAO (é) (président)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Les normes d'exercice et de déontologie la profession enseignante et le Cadre de formation de la profession enseignante (CFPE) représentent la vision collective du professionnalisme en enseignement dans la province. Cette vision constitue le fondement de la formation initiale en enseignement, du perfectionnement professionnel continu, de la pratique professionnelle et du leadership en enseignement.

Les normes décrivent les connaissances, les compétences, les valeurs et l'engagement éthique qui font partie intégrante de l'exercice de la profession enseignante en Ontario. Le CFPE présente clairement les formes multiples de la formation et de l'apprentissage continus auxquels s'engagent les membres de la profession.

Le comité formule des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des normes d'exercice et de déontologie ainsi que du CFPE, lesquels contribuent au renforcement du professionnalisme en enseignement. Il révisé également les lignes directrices de la politique en matière de qualifications additionnelles (QA), de même que la recherche connexe.

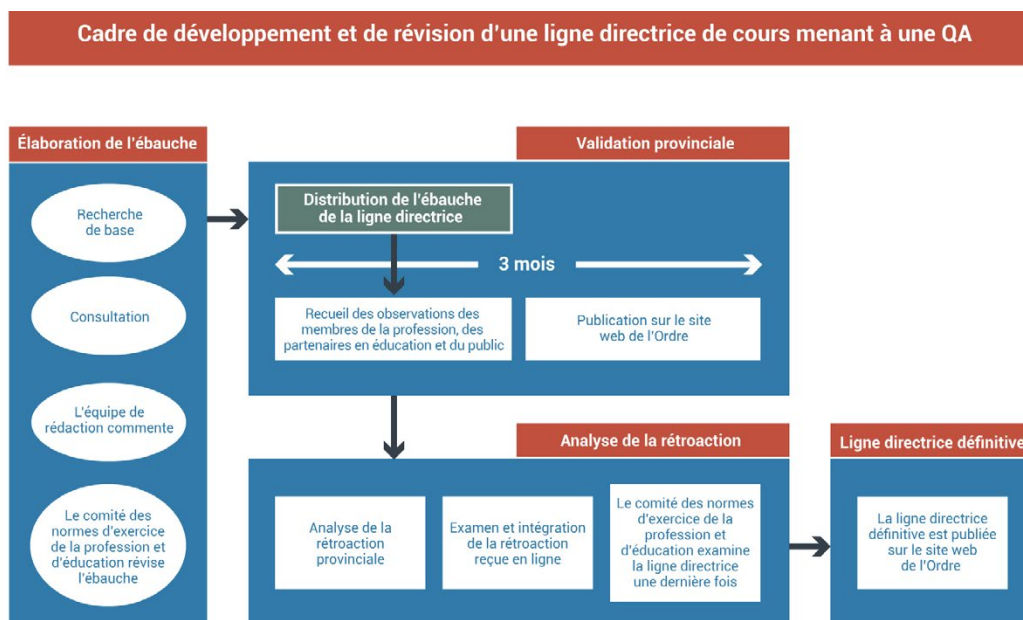
En 2017, le comité a mis l'accent sur les activités suivantes :

- mise en application des normes d'exercice et de déontologie au sein de la formation à l'enseignement et de la pratique professionnelle;
- communication et formation au sujet des normes;
- conception de ressources et d'études fondées sur les normes en matière de formation à l'enseignement;
- élaboration et mise en œuvre de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA;
- élaboration et mise en œuvre de politiques liées aux normes et à la formation à l'enseignement;
- processus pédagogiques de formation à l'enseignement concernant le leadership et les pratiques professionnelles éthiques, conformément aux normes de déontologie;
- mise en œuvre de la version révisée du CFPE;
- enrichissement de l'engagement des membres pour le travail de l'Ordre et, en particulier, recrutement de membres tels que des enseignantes et enseignants retraités et des enseignants autochtones;
- appui à la mise en œuvre des normes d'exercice et de déontologie et du CFPE ainsi qu'à la formation sur les normes et le CFPE par les pratiques d'agrément liées aux QA.

Perfectionnement professionnel continu : Révision des lignes directrices de la politique en matière de QA

Partout en Ontario, des fournisseurs approuvés proposent des cours menant à une QA. Les lignes directrices de la politique en matière de QA délivrées par l'Ordre constituent le fondement de ces cours. L'Ordre a élaboré le contenu de ces lignes directrices pour la formation à l'enseignement en collaboration avec des membres de la profession, des partenaires en éducation et des membres du public. Les normes d'exercice et de déontologie représentent les assises des lignes directrices des cours menant à une QA, lignes qui fournissent un cadre global pour améliorer les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles des enseignantes et enseignants. Les cours agréés menant à une QA sont conformes aux lignes directrices de la politique de l'Ordre en matière de QA. Le comité appuie l'élaboration collaborative des lignes directrices par son engagement auprès de la profession enseignante, des apprenants, des fournisseurs de QA, des partenaires en éducation et du public. L'Ordre a recours à diverses pratiques inclusives afin d'encourager la responsabilité et le leadership partagés lors de son processus démocratique d'examen des QA. Le comité appuie le cadre conceptuel suivant afin de guider l'élaboration des politiques en matière de QA.

Figure 1. Cadre d'élaboration et de révision des lignes directrices de cours menant à une QA



En 2017, le comité a approuvé 14 ébauches de lignes directrices de cours menant à une QA, en vue de la validation provinciale, dont :

Annexe A

- Affaires et commerce – Entrepreneuriat (cycle supérieur)
- Affaires et commerce – Technologie de l'information et de la communication (cycles intermédiaire et supérieur)
- Informatique (cycles intermédiaire et supérieur)
- Sciences économiques (cycle supérieur)

Annexe C

- Enseignement alternatif
- Enseignement du lenape
- Enseignement et apprentissage électroniques
- Programme à l'intention des leaders scolaires des Premières Nations : Appui à l'apprentissage autochtone et au bien-être holistique
- Programme à l'intention des leaders scolaires des Premières Nations : Leadership
- Santé et éducation physique – 7^e et 8^e année

Annexe D (spécialiste en trois parties)

- Affaires et commerce – Entrepreneuriat
- Appui aux élèves des Premières Nations, et aux élèves métis et inuits : Orientation et counseling
- Informatique

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

- Informatique

En 2017, le comité a approuvé la version définitive de 40 lignes directrices de cours menant à une QA afin d'orienter la conception et la mise en œuvre des cours requis. Les lignes directrices approuvées sont les suivantes :

Annexe A

- Affaires et commerce – Général (cycles intermédiaire et supérieur)

- Art dramatique (cycles intermédiaire et supérieur)
- Danse (cycles intermédiaire et supérieur)
- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits (cycles intermédiaire et supérieur)
- Histoire (cycles intermédiaire et supérieur)
- Mathématiques (cycles intermédiaire et supérieur)
- Sciences – Biologie (cycles intermédiaire et supérieur)
- Sciences – Chimie (cycles intermédiaire et supérieur)
- Sciences de l'environnement (cycle supérieur)

Annexe C

- Adapter le programme pour le système scolaire catholique
- Adapter le programme pour les élèves de langues secondes
- Écoles sécuritaires et accueillantes
- Éducation des adultes
- Enseignement aux élèves GLBTQ
- Enseignement aux enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- Enseignement d'années combinées
- Français – 7^e et 8^e année
- Gestion de la salle de classe
- Mentorat

Annexe D (spécialiste en trois parties)

- Classe inclusive
- Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse
- Enseignement aux élèves ayant une surdicécité
- Enseignement et leadership en situation minoritaire
- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- Leadership en enseignement
- Lecture
- Premières Nations, Métis et Inuits – Comprendre les enseignements traditionnels, l'histoire, les enjeux actuels et les cultures

Annexe E (spécialiste en études supérieures)

- Anglais
- Arts visuels
- Biologie
- Chimie
- Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- Études familiales
- Français langue seconde
- Histoire
- Mathématiques
- Sciences sociales

Programmes

- Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école
- Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision

Version définitive du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD) et du programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS)

Le comité a approuvé la ligne directrice définitive du programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD), de même que celle du programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS) aux fins de diffusion publique.

Il a révisé ces lignes directrices en étroite collaboration avec des membres de la profession, des partenaires en éducation et des membres du public.

Nous avons recueilli un large éventail de points de vue et de voix au sein des membres et des intervenants représentant l'ensemble des territoires de compétence, des intérêts et des zones géographiques en Ontario. Nous avons utilisé diverses méthodes de consultation pour nous assurer que ces qualifications provinciales en leadership reflètent et tiennent compte de la riche

diversité de la province. De plus, nous avons élaboré cette procédure de consultation à plusieurs méthodes pour nous assurer que les lignes directrices axées sur le leadership reflètent avec exactitude les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles que doivent maîtriser les directions d'école et les agentes et agents de supervision dans un contexte éducatif en évolution.

Équipes provinciales de rédaction de QA

Le comité a reçu l'information concernant neuf équipes provinciales de rédaction de QA qui ont embauché des membres de la profession en 2017 pour les lignes directrices (visées dans le Règlement 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner) des cours menant à une QA suivants :

Annexe C

- Enseignement alternatif
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)
- Enseignement et apprentissage électroniques
- Programme à l'intention des leaders scolaires des Premières Nations : Appui à l'apprentissage autochtone et au bien-être holistique
- Programme à l'intention des leaders scolaires des Premières Nations : Leadership
- Sciences et technologie – 7^e et 8^e année

Annexe D (spécialiste en trois parties)

- Appui aux élèves des Premières Nations, et aux élèves métis et inuits : Orientation et counseling
- Éducation de l'enfance en difficulté

Programmes

- Enseigner aux élèves sourds ou malentendants

Les sondages en ligne ont fourni de précieuses données qui ont contribué à guider l'élaboration des lignes directrices de la politique en matière de

QA. Les sondages ont porté principalement sur les sujets suivants :

- Annexe C : Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)
- Annexe D : Éducation de l'enfance en difficulté
- Enseigner aux élèves sourds ou malentendants

Consultations provinciales sur les QA

L'Ordre consulte régulièrement ses membres, ses partenaires en éducation et le public au moment de réviser et d'élaborer les lignes directrices de la politique en matière de QA. Ce processus est essentiel pour appuyer des lignes directrices qui reflètent les méthodes actuelles et favorisent l'exploration de concepts et de questions liés aux pratiques novatrices et émergentes au sein de divers domaines de l'éducation.

En 2017, les trois consultations suivantes ont été menées à l'aide de la technologie du forum ouvert et ont orienté le travail du comité :

- Conscience écologique
- Éducation de l'enfance en difficulté
- Enseigner aux élèves sourds ou malentendants.

Le comité a participé à certaines séances et observé la façon dont une QA prend vie, ce qui lui a permis d'enrichir son travail. Grâce au forum ouvert, le public, les membres de la profession enseignante, les étudiantes et étudiants ainsi que les partenaires en éducation ont pu prendre part aux conversations sur l'élaboration de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA.

Rapports écrits

Nous avons produit les rapports écrits suivants pour soutenir les projets du comité en matière d'élaboration de politiques, de recherche et de travail éducatif fondé sur les normes :

- Rapport du forum ouvert : Conscience écologique
- Rapport du forum ouvert : Éducation de l'enfance en difficulté
- Rapport du forum ouvert : Enseigner aux élèves sourds ou malentendants
- Révision de la ligne directrice de la politique liée à la QA Enseigner aux élèves sourds ou malentendants : Analyse de sondages

Ateliers éducatifs pour le personnel enseignant

Le comité a reçu cinq présentations de membres de la profession visant à appuyer le travail d'élaboration de politiques liées aux qualifications suivantes :

- Enseignement aux élèves ayant une surdité
- Langues autochtones
- Pratiques associées à l'agrément des QA qui s'harmonisent avec les lignes directrices des cours menant à une QA
- Processus d'élaboration des lignes directrices des cours menant à une QA.

Trouver une QA

En 2017, nous avons reçu 206 requêtes de membres par la section Trouver une QA du site web de l'Ordre. Il s'agit d'une importante augmentation des demandes au sujet des QA depuis que le comité a recommandé d'améliorer cette section du site. Ces requêtes ont permis à l'Ordre de mieux soutenir l'accès aux membres à des QA en particulier.

Révision d'un sondage mené auprès d'étudiants ayant suivi un cours menant à une QA

En 2017, le comité a recueilli les données de 2 502 sondages menés auprès d'étudiants portant sur environ 200 cours menant à une QA. L'information obtenue a contribué à guider l'élaboration de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA ainsi que les pratiques d'agrément.

Dépôts des demandes d'agrément de cours menant à une QA

Le comité a examiné l'approche reconceptualisée de l'Ordre pour les dépôts des demandes d'agrément de cours menant à une QA. Cette approche était harmonisée avec les procédures et pratiques liées aux processus d'élaboration des politiques utilisés pour les cours menant à une QA. Les procédures d'agrément visent à promulguer les normes et le CFPE ainsi qu'à aider le comité à mettre l'accent sur leur mise en œuvre continue. En 2017, l'Ordre a agréé 380 cours menant à une QA fondés sur les normes et le CFPE. Le nombre de QA agréées a grimpé de cinq pour cent comparativement à l'année précédente.

Formation professionnelle à l'intention des fournisseurs de cours menant à une QA

Le comité a reçu de l'information au sujet des 400 formateurs et concepteurs de cours menant à une QA qui ont participé à trois ateliers axés sur l'intégration explicite et intentionnelle des concepts de base enchâssés dans les normes, aux demandes d'agrément de cours menant à une QA. Ces séances sur l'apprentissage

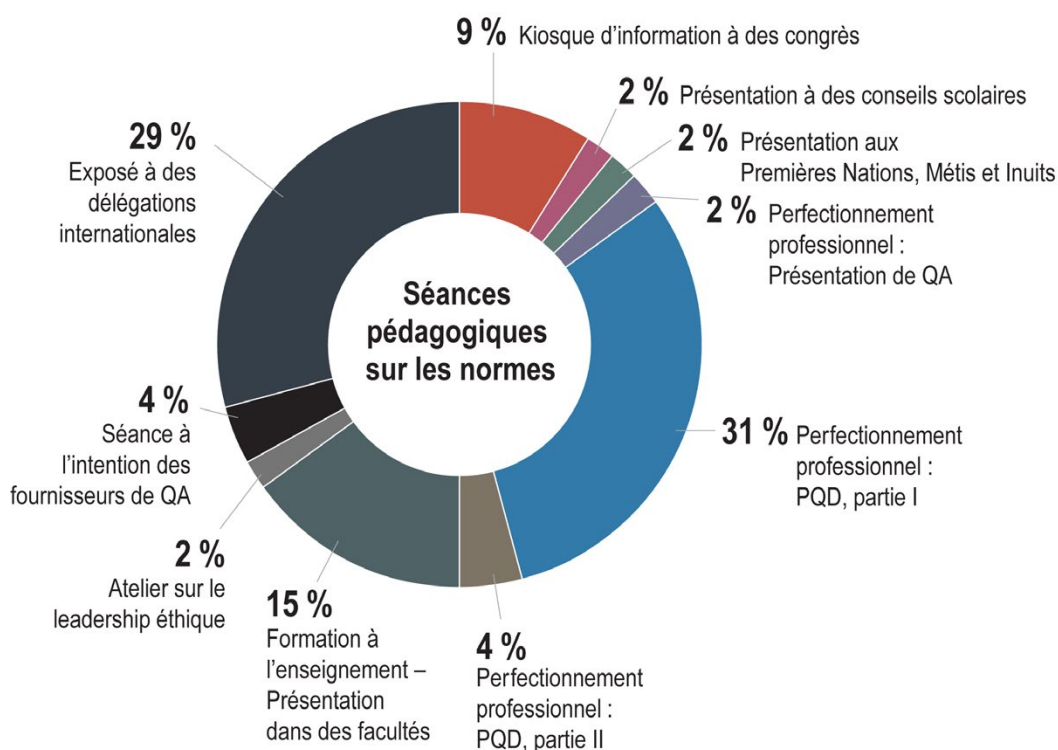
expérientiel leur ont donné l'occasion d'examiner des concepts et des principes de conception de lignes directrices de cours menant à une QA dans l'optique de la conception universelle, de la différenciation pédagogique, du questionnement professionnel et de la pédagogie critique.

Formation sur les normes

Les séances de formation sur les normes, tout comme les ressources fondées sur les normes, continuent d'appuyer et d'orienter la formation à l'enseignement ainsi que le développement du leadership. Ces séances d'information favorisent l'intégration des normes d'exercice et de déontologie ainsi que le CFPE au sein de la formation à l'enseignement.

En 2017, l'Ordre a animé 54 séances qui ont réuni plus de 5 600 participants, dont des étudiantes et étudiants en enseignement, de nouveaux pédagogues, des formatrices et formateurs en enseignement, des leaders en éducation, des futures directions d'école, des concepteurs de cours menant à une QA et des pédagogues formés à l'étranger. La figure 2 présente une répartition des séances en 2017.

Figure 2. Séances pédagogiques sur les normes



Formation à l'enseignement : ressources fondées sur les normes

Le comité a élaboré des ressources écrites et visuelles fondées sur les normes. Ces ressources pourront servir dans le cadre de la formation initiale à l'enseignement, du perfectionnement professionnel continu et de la pratique professionnelle. Elles étayent la pratique professionnelle éthique et sont le fruit d'une collaboration avec des membres de la profession.

Ressources fondées sur l'éthique

Consolider la vision : Discours critique sur les normes de déontologie de la profession enseignante est une ressource fondée sur le questionnement qui s'inspire des réflexions écrites d'un membre de la profession enseignante de l'Ontario. Elle a pour objet de favoriser un examen plus approfondi d'une pratique professionnelle éthique.

L'Ordre a conçu les deux nouvelles ressources de formation à l'enseignement suivantes pour appuyer le questionnement relatif aux normes d'exercice et de déontologie de la profession :

- affiches représentant le pédagogue et l'apprenant;
- affiches représentant le pédagogue et l'apprenant selon la perspective anishinaabe.

Les affiches reflètent la vision du pédagogue comme l'énoncent les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et le CFPE. Cette vision place le pédagogue dans un rôle d'adepte novateur, soit un enseignant critique qui fait la promotion de la justice sociale et écologique.

La vision de l'élève est celle d'un apprenant indépendant, autonome, démocratique, averti, créatif, collaborateur, éthique, réfléchi, conciliant, inclusif, courageux et auto-efficace; un penseur critique qui sait résoudre les problèmes et dont la voix et le sens de l'efficacité sont essentiels à la mise au point du processus d'apprentissage.

Ressources pour la formation à l'enseignement aux Premières Nations

Les ressources suivantes pour la formation à l'enseignement initiale et continue aux Premières Nations, qui sont fondées sur les normes, ont été rendues publiques :

- Affiches représentant le pédagogue et l'apprenant selon la perspective anishinaabe (consulter la section précédente)
- Guide de discussion *Explorer les Normes de déontologie de la profession enseignante par l'art anishinaabe*.

L'Ordre reçoit toujours des commentaires très positifs au sujet de la ressource *Explorer les Normes d'exercice de la profession enseignante par l'art anishinaabe*. À ce jour, des membres de la profession, des partenaires en éducation et des membres du public ont demandé et reçu plus de 130 000 affiches proposant de l'art authentique créé par un membre de la profession issu d'une Première Nation. Les affiches représentent les quatre normes de déontologie et les cinq normes d'exercice du point de vue de la culture anishinaabe.

Ces ressources servent aussi à étayer l'inclusion pertinente des cultures et visions du monde des Premières Nations dans la formation initiale à l'enseignement et dans le perfectionnement professionnel continu. En raison de leur impact, ces ressources visuelles ont largement dépassé leur premier objectif : elles sont devenues un point de réflexion et une dimension fondamentale dans plusieurs cours menant à une QA.

Autres ressources pour la formation sur les normes

Le comité a appuyé la création d'une nouvelle ressource visuelle pour la formation à l'enseignement nommée *L'éthique est un geste : manifester sa solidarité avec Haïti*. Nous avons élaboré un guide de discussion fondé sur la consultation pour

accompagner cette ressource de formation en enseignement et en développement du leadership.

Cette ressource sera utilisée dans les cours de formation initiale à l'enseignement, de formation

continue et de formation en développement du leadership. Elle met en lumière et fait progresser les pratiques éthiques liées aux nombreux concepts inhérents aux normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et au CFPE.





Travail des comités

Comité de direction

- Robert Gagné (n)
(jusqu'au 2 novembre 2017)
- Myreille Loubert, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
(les 7 et 8 décembre 2017)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Ce comité, composé de la vice-présidente du conseil et d'un membre nommé au conseil, fait avancer l'ordre du jour et l'adoption des motions durant une réunion du conseil de l'Ordre.







Statistiques

Transition à l'enseignement

La baisse marquée du nombre d'autorisations d'enseigner accordées en Ontario en 2016 – laquelle est attribuable à la diminution du nombre de nouveaux arrivants sur le marché du travail ontarien observée au cours des récentes années – s'est traduite par une forte amélioration des résultats d'emploi pour les enseignantes et enseignants en début de carrière durant l'année scolaire 2016-2017.

Les membres du personnel enseignant qualifiés pour enseigner le français langue seconde et le français langue maternelle continuent de bénéficier d'une forte demande et d'un faible taux de chômage dès la première année suivant l'obtention de l'autorisation d'enseigner.

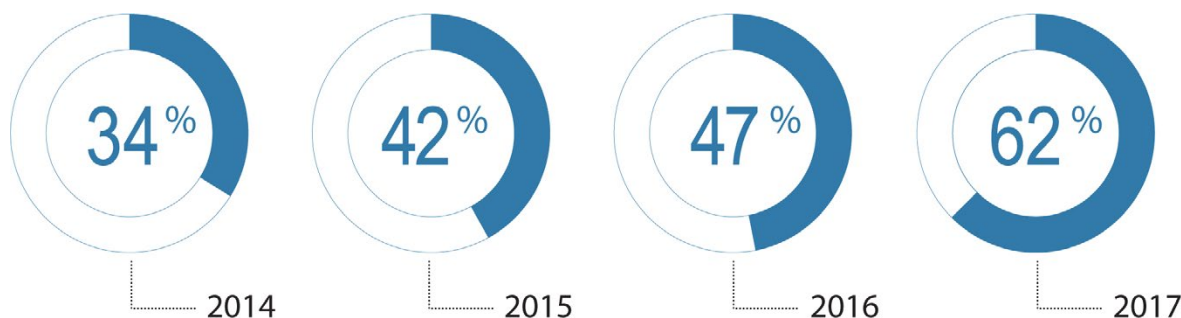
La situation d'emploi des diplômés d'un programme en anglais s'est grandement améliorée, et ce, à tous les cycles. Ceux qualifiés pour enseigner les mathématiques et les sciences aux cycles

intermédiaire-supérieur se retrouvent de nouveau sur un marché du travail aussi dynamique qu'il y a 10 ans.

Le nombre annuel d'entrées dans la profession enseignante demeurera à un creux historique au cours des prochaines années, alors que les départs à la retraite augmenteront progressivement d'une année à l'autre. Les années à venir apporteront un quasi-équilibre entre le nombre annuel de nouveaux enseignants et les départs à la retraite, une situation qui devrait contribuer à l'amélioration du marché du travail partout dans la province.

Au cours des prochaines années, les conseils scolaires devront s'affairer à recruter du personnel, non seulement pour pourvoir les postes vacants dans les domaines de compétence à forte demande, mais aussi pour combler les postes de suppléance à court et à long terme ainsi que les postes permanents.

Hausse du plein emploi en première année

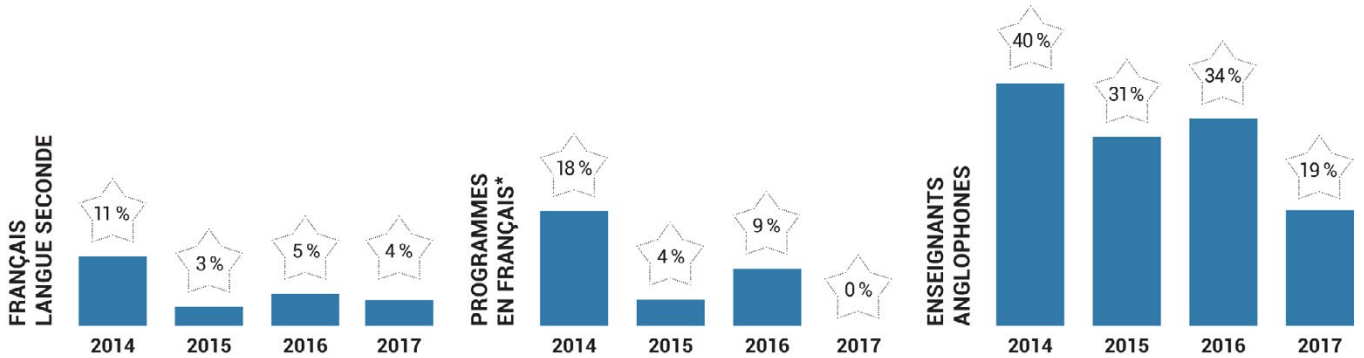


Taux de chômage chez les nouveaux enseignants anglophones



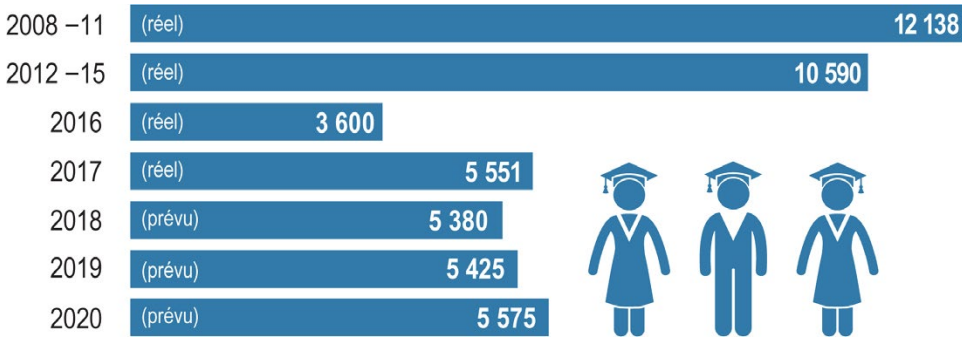
TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES NOUVEAUX ENSEIGNANTS ANGLOPHONES

Taux de chômage des enseignants en Ontario selon la langue des qualifications



*Selon un faible taux de participation puisque seulement six personnes ont répondu en 2017.

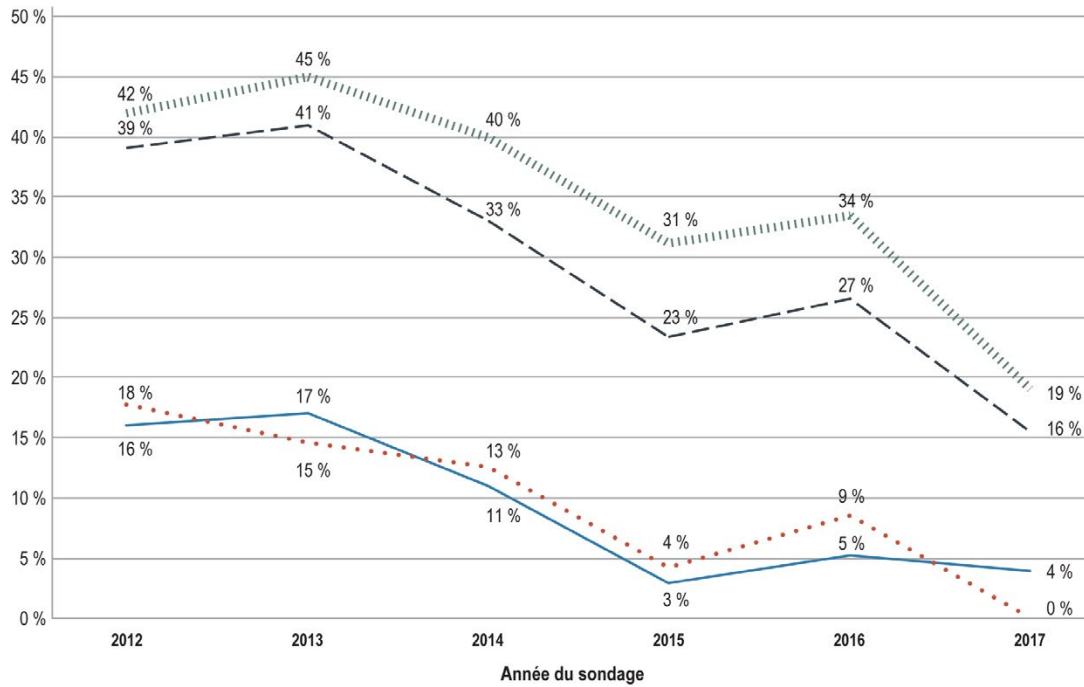
Nouveaux enseignants certifiés annuellement (par année)



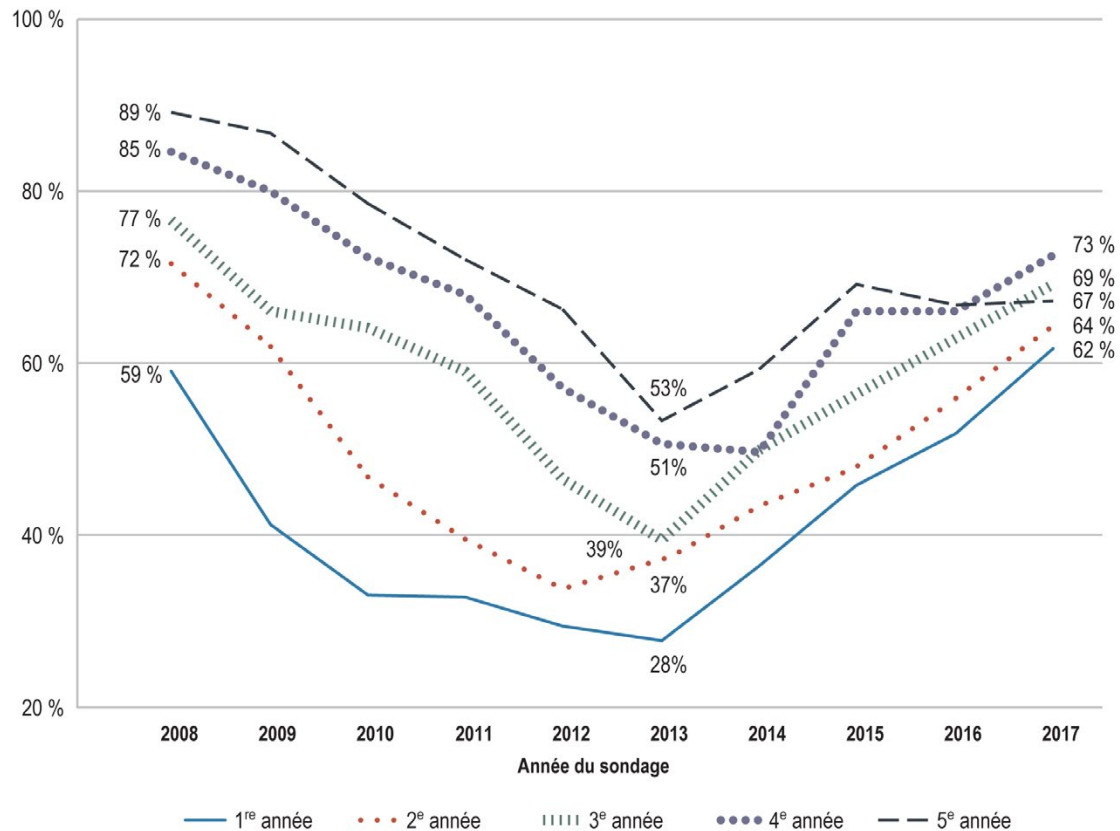
Le taux de chômage des diplômés d'un programme en anglais en première année de carrière qui sont qualifiés pour enseigner les mathématiques ou les sciences est inférieur à celui des diplômés qui ne sont pas qualifiés pour enseigner les mathématiques, les sciences ou le français.



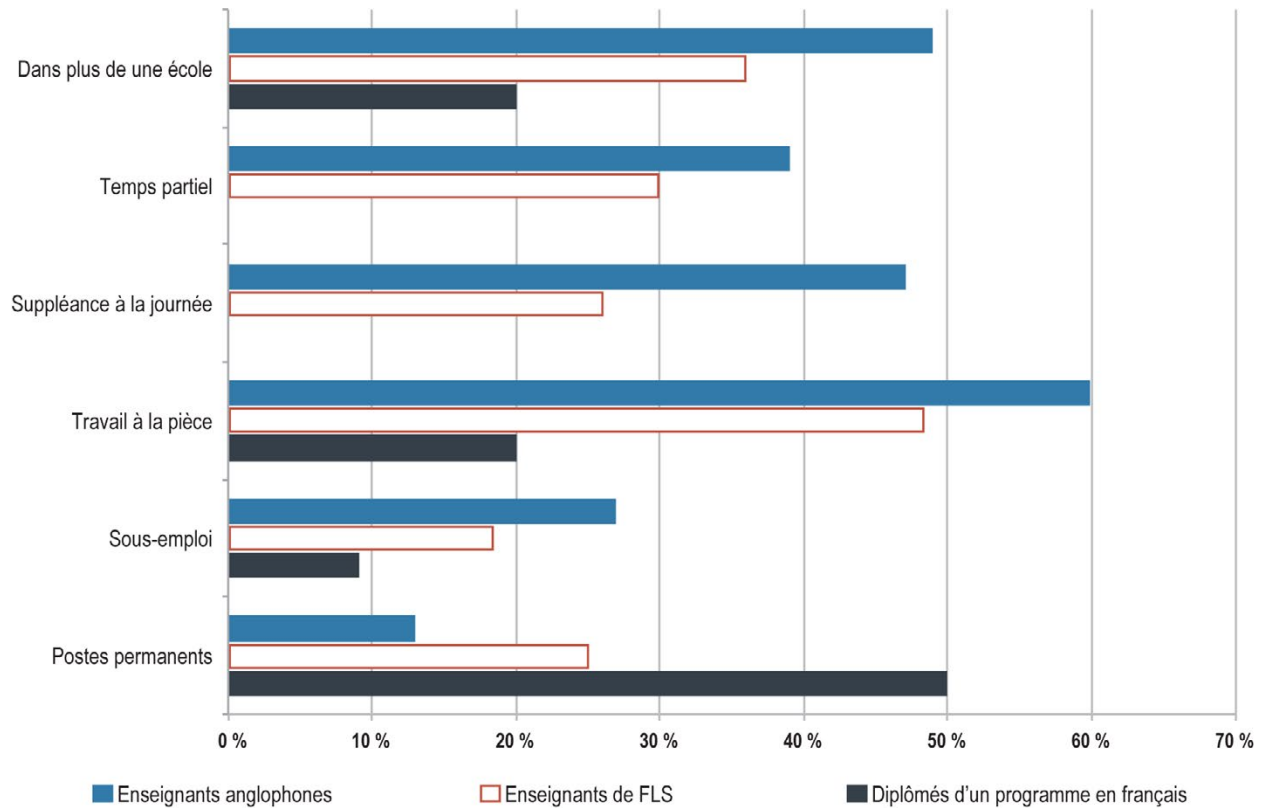
Taux de chômage des enseignants en première année de carrière, résidant en Ontario, selon la langue des qualifications



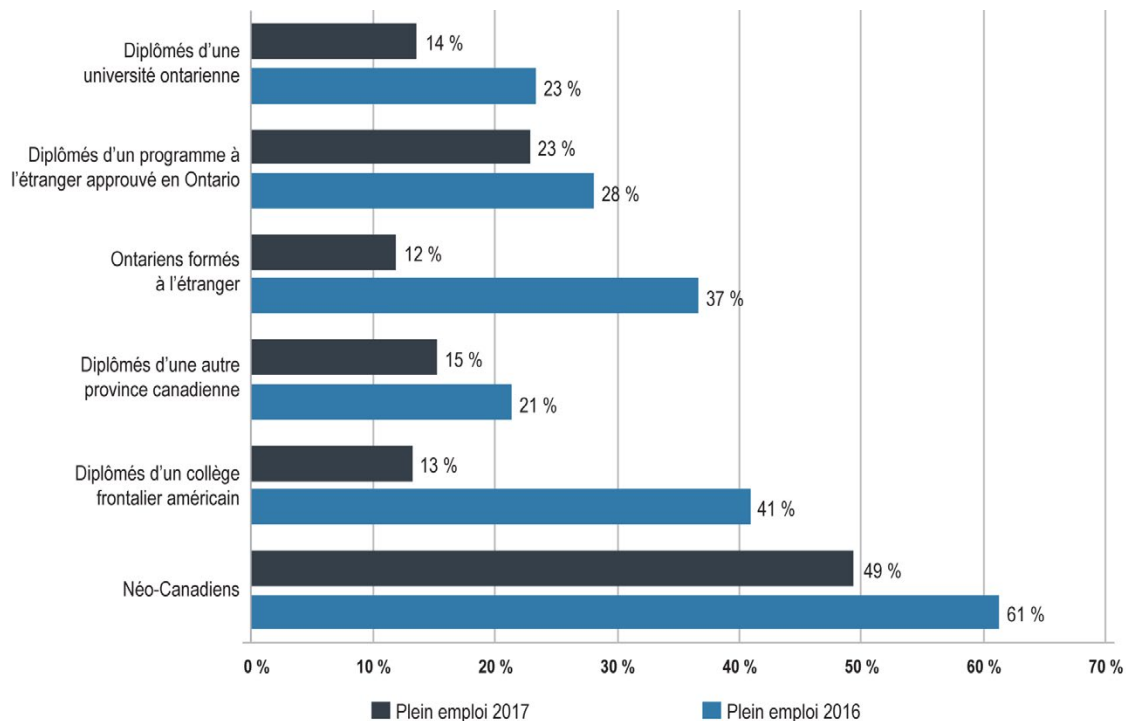
En situation de plein emploi, par année de certification



Situations d'emploi, enseignants anglophones et francophones, résidant en Ontario



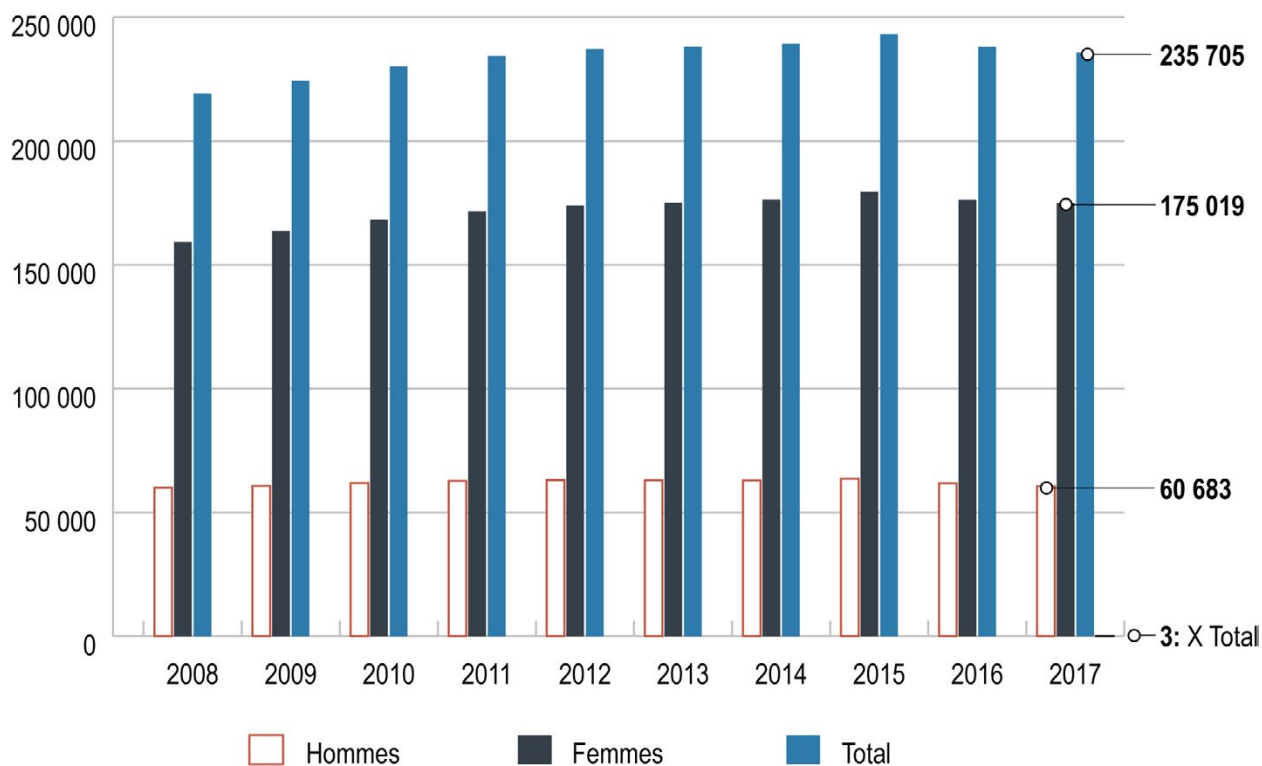
Taux de chômage, par groupe de certification, 2016 et 2017



Statistiques

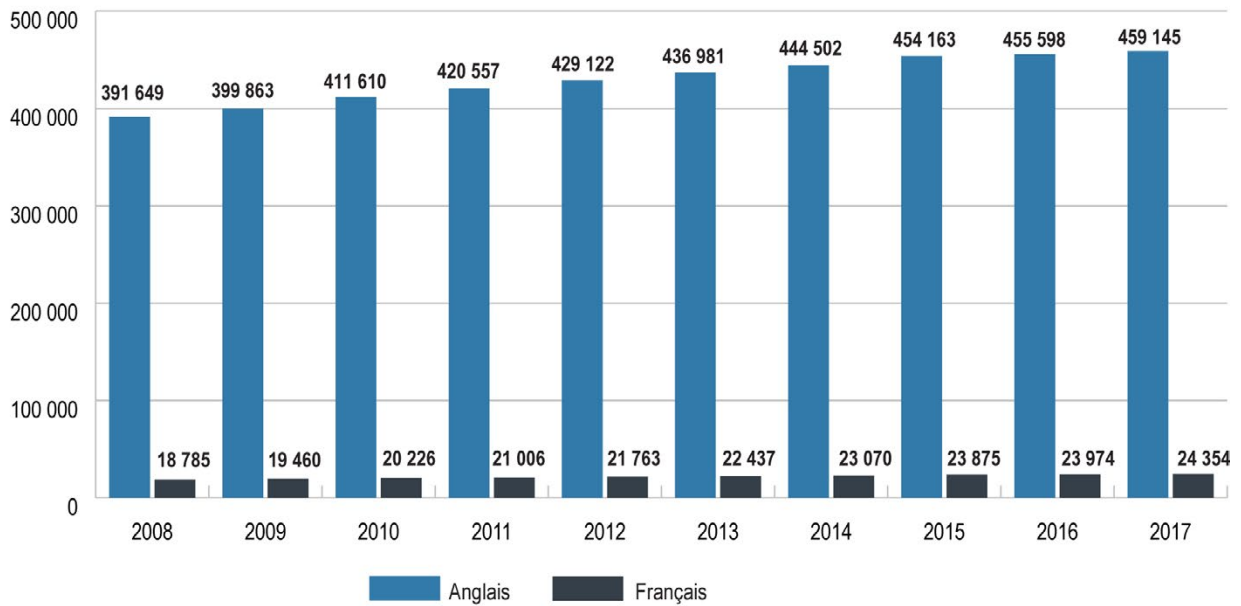
Membres de l'Ordre

Membres en règle

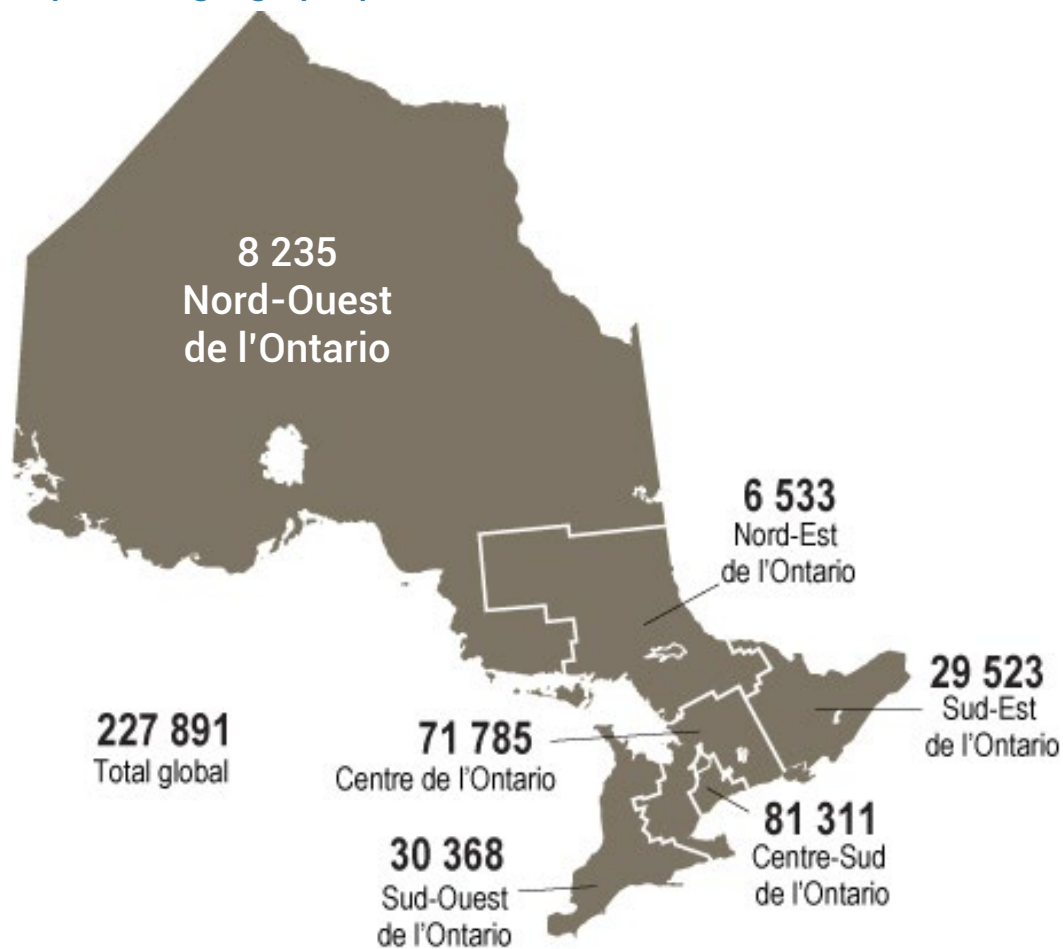


«X» est un troisième marqueur de genre qui comprend les personnes trans, non binaires, bispirituelles et binaires ainsi que les personnes qui ne veulent pas révéler leur identité de genre.

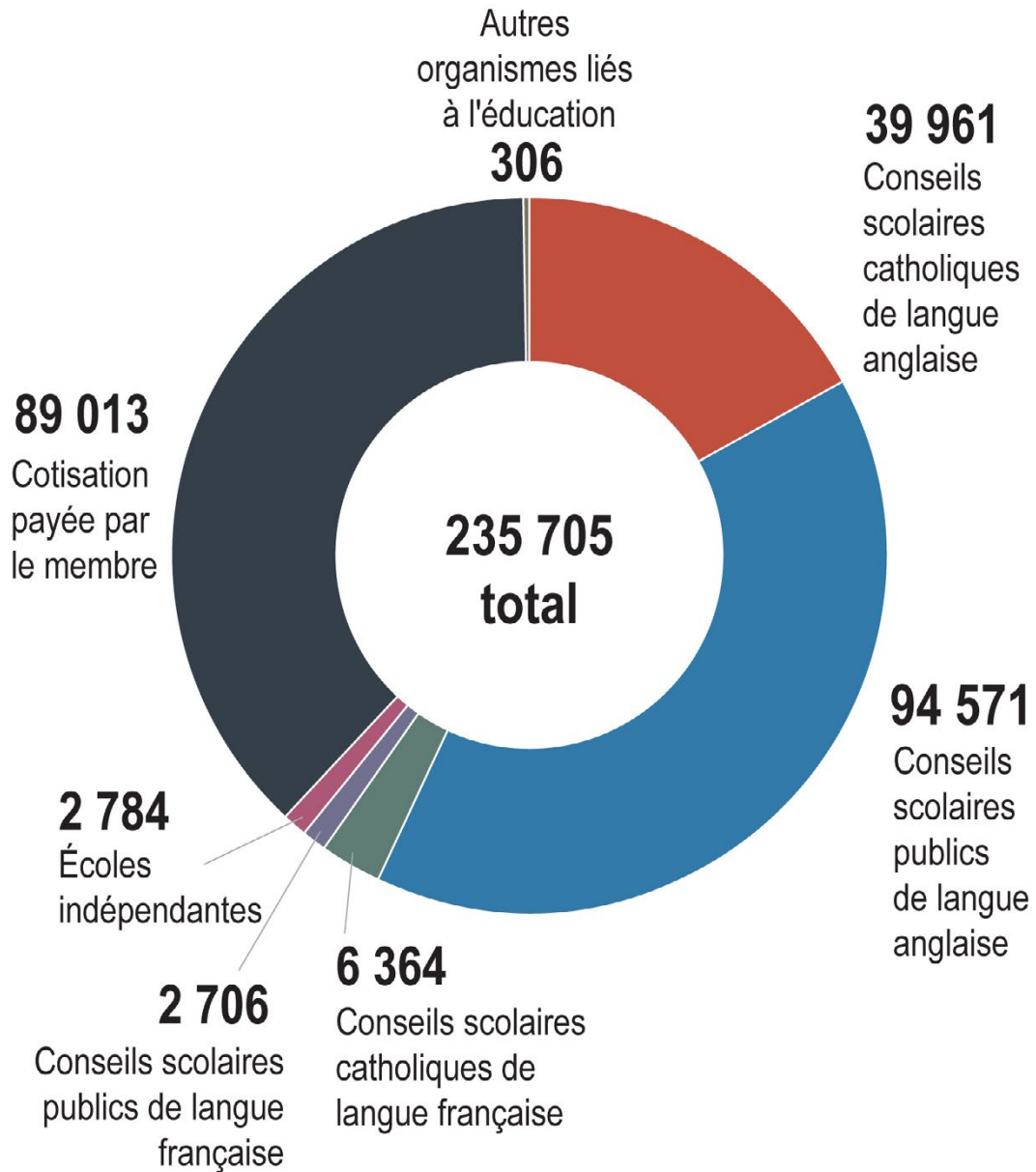
Membres figurant au tableau public



Répartition géographique



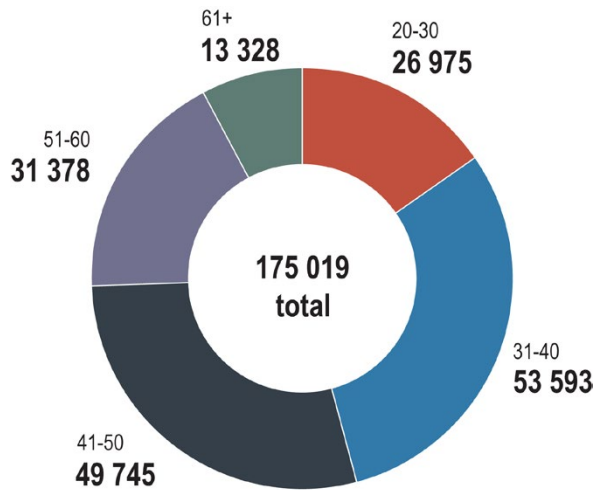
Employeurs des membres
(selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)



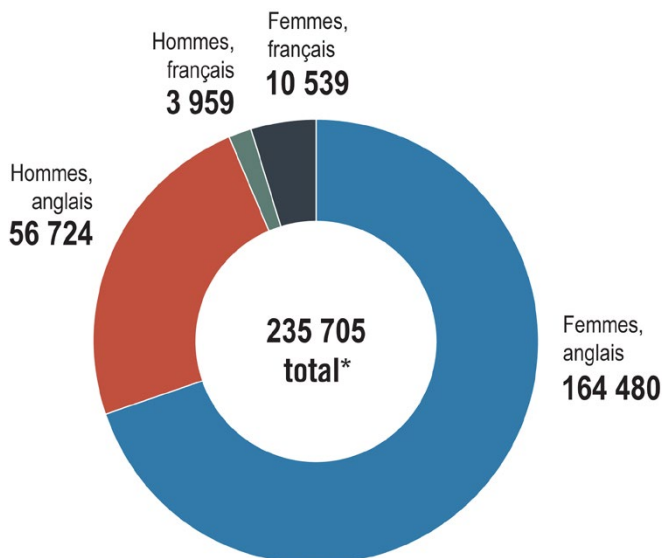
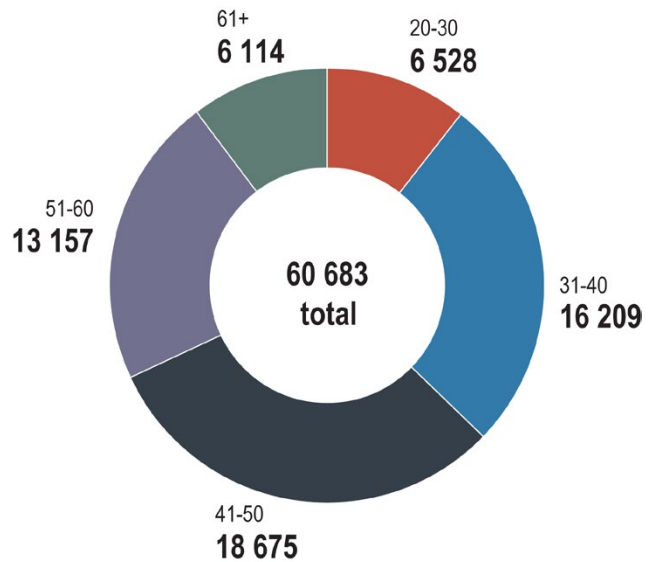
Statistiques

Données démographiques

Âge des membres de genre féminin



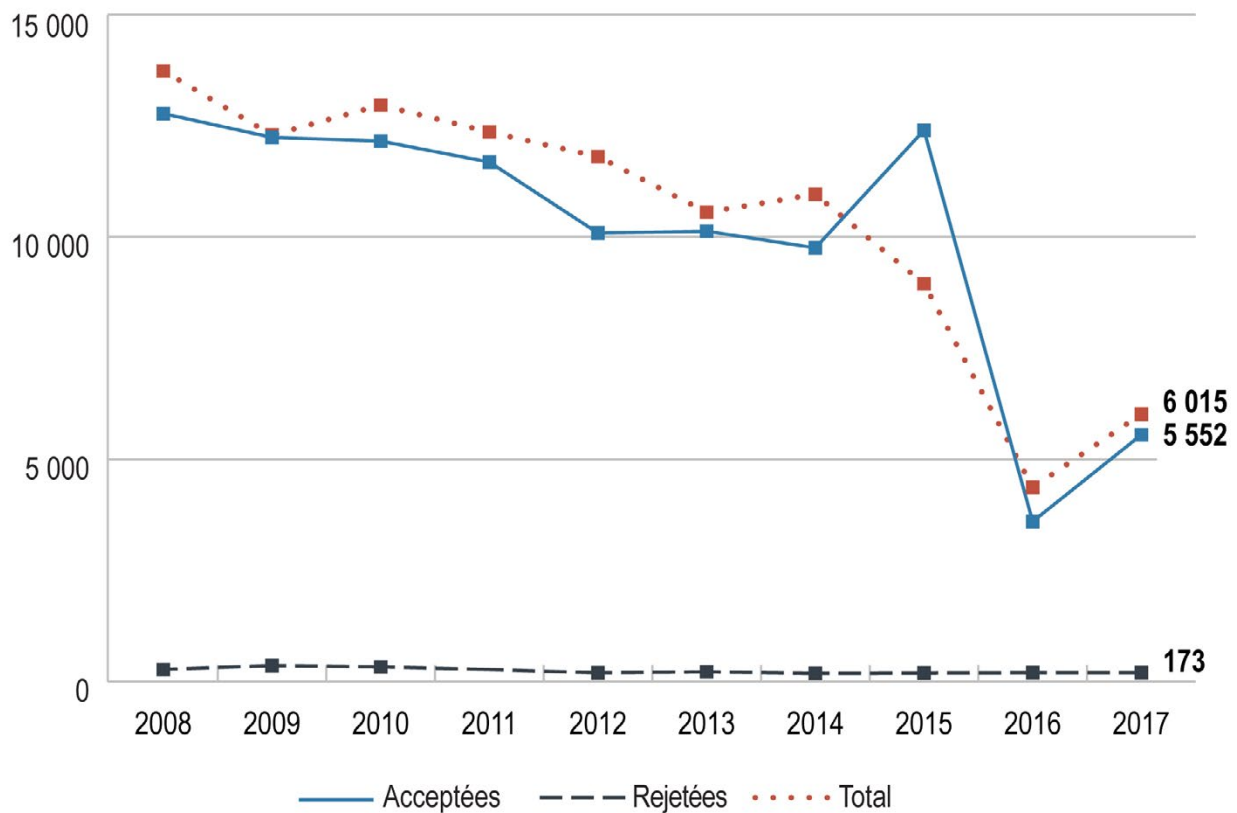
Âge des membres de genre masculin



* Le total comprend le genre X; français : 2; anglais : 1. «X» est un troisième marqueur de genre qui comprend les personnes trans, non binaires, bispirituelles et binaires ainsi que les personnes qui ne veulent pas révéler leur identité de genre.

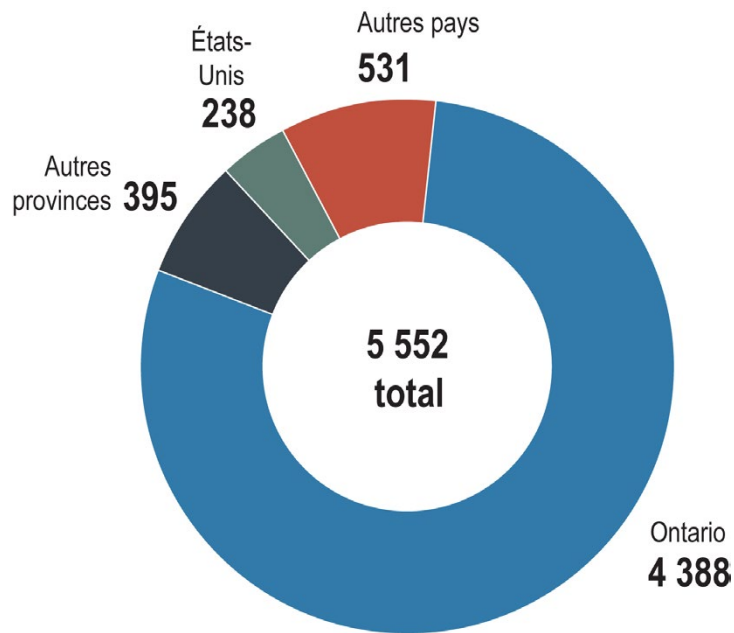


Demandes d'inscription

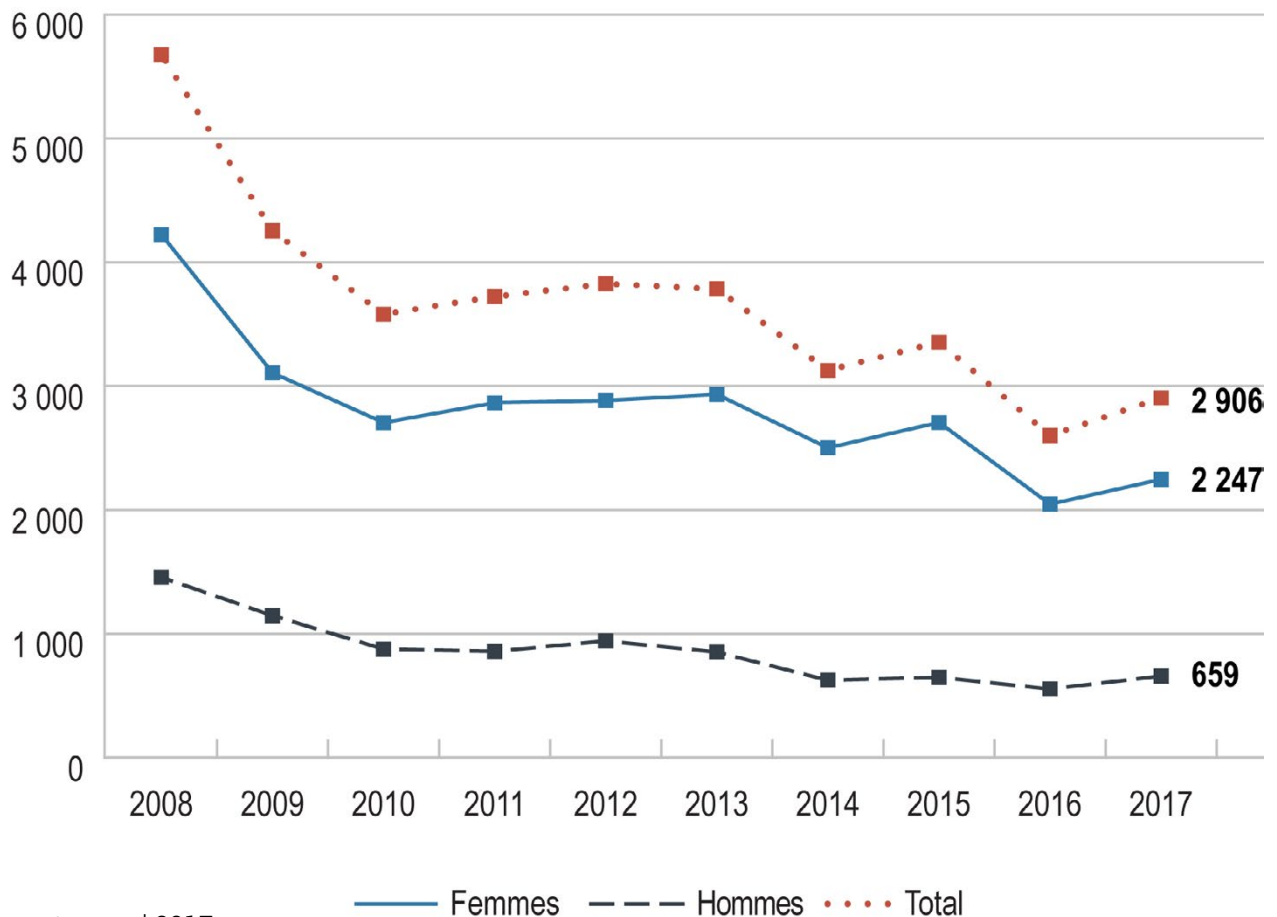


Il est possible que le nombre de demandes d'inscription acceptées et rejetées annuellement ne corresponde pas au nombre total de demandes d'inscription reçues. Le nombre total de demandes d'inscription indique combien de dossiers ont été ouverts au cours d'une année donnée. Que les demandes aient été acceptées ou rejetées durant une année, il est possible qu'on les ait reçues au cours d'une année précédente.

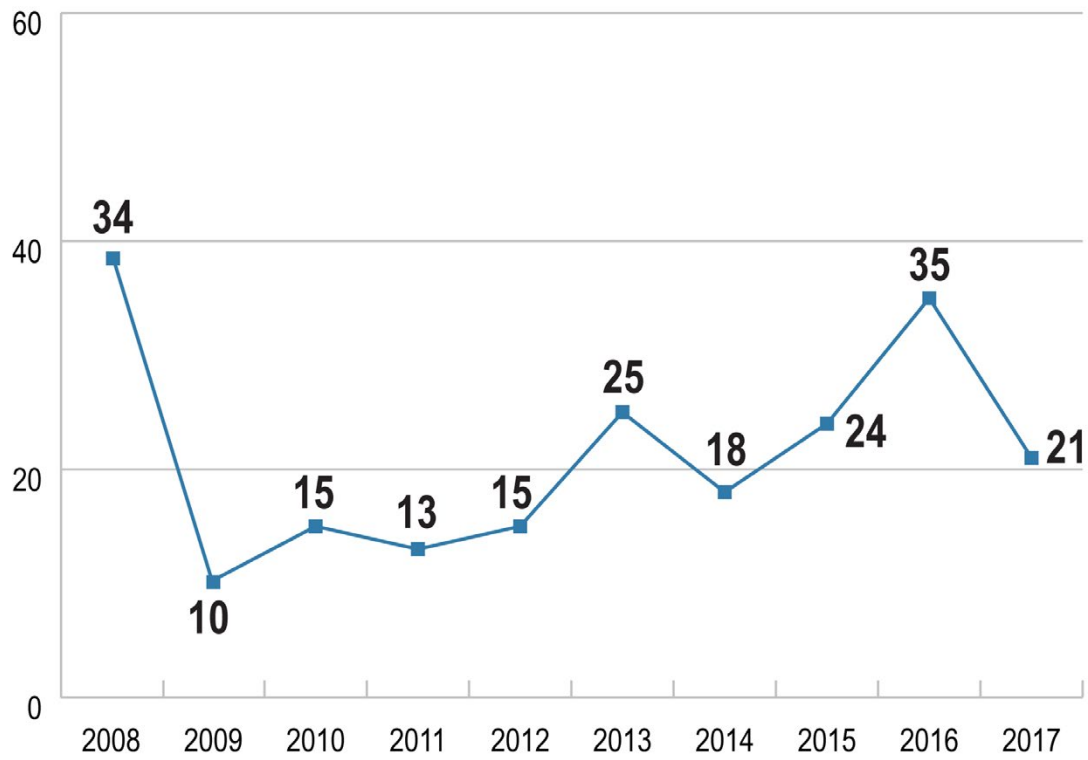
Demandes d'inscription acceptées



Personnes ayant terminé le programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année



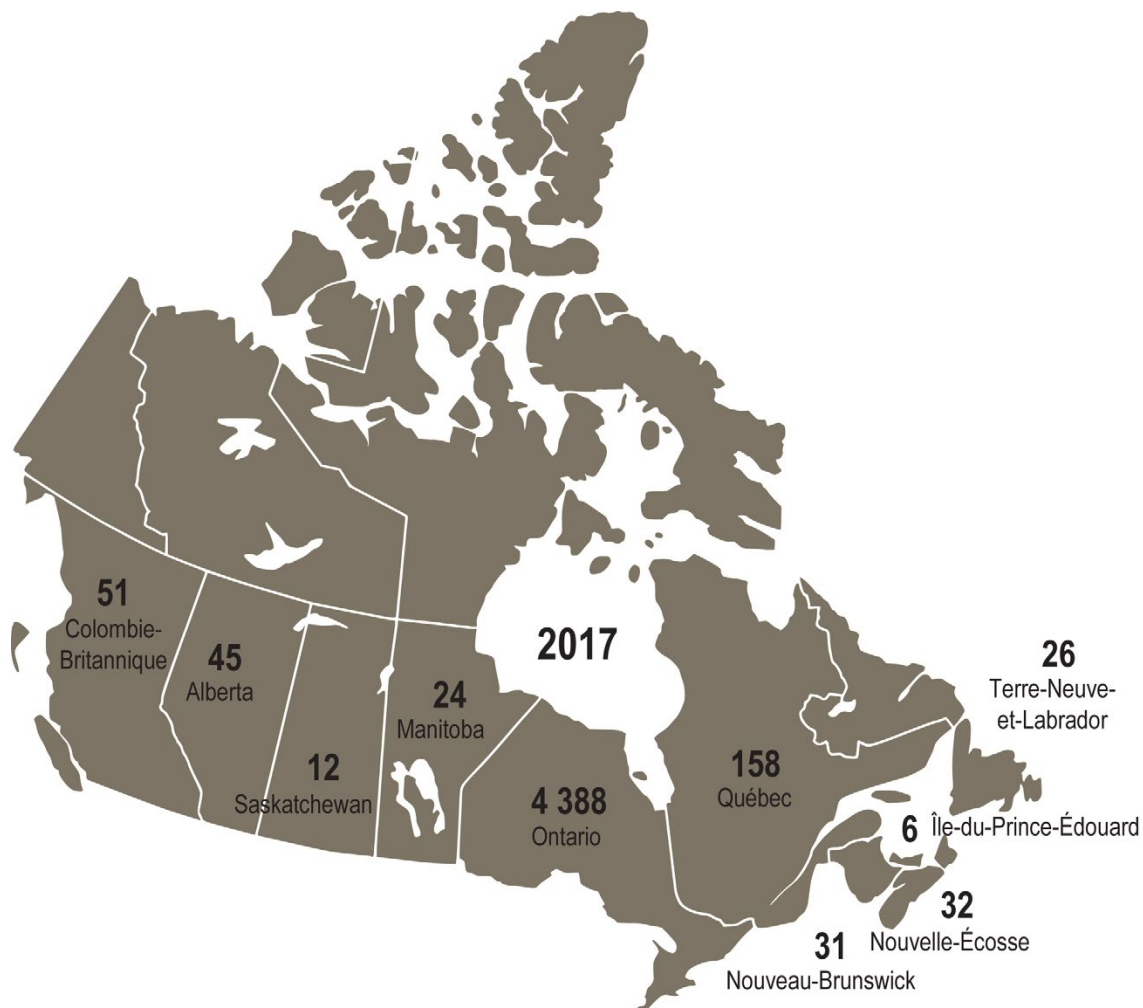
Nombre annuel de décisions du comité d'appel des inscriptions



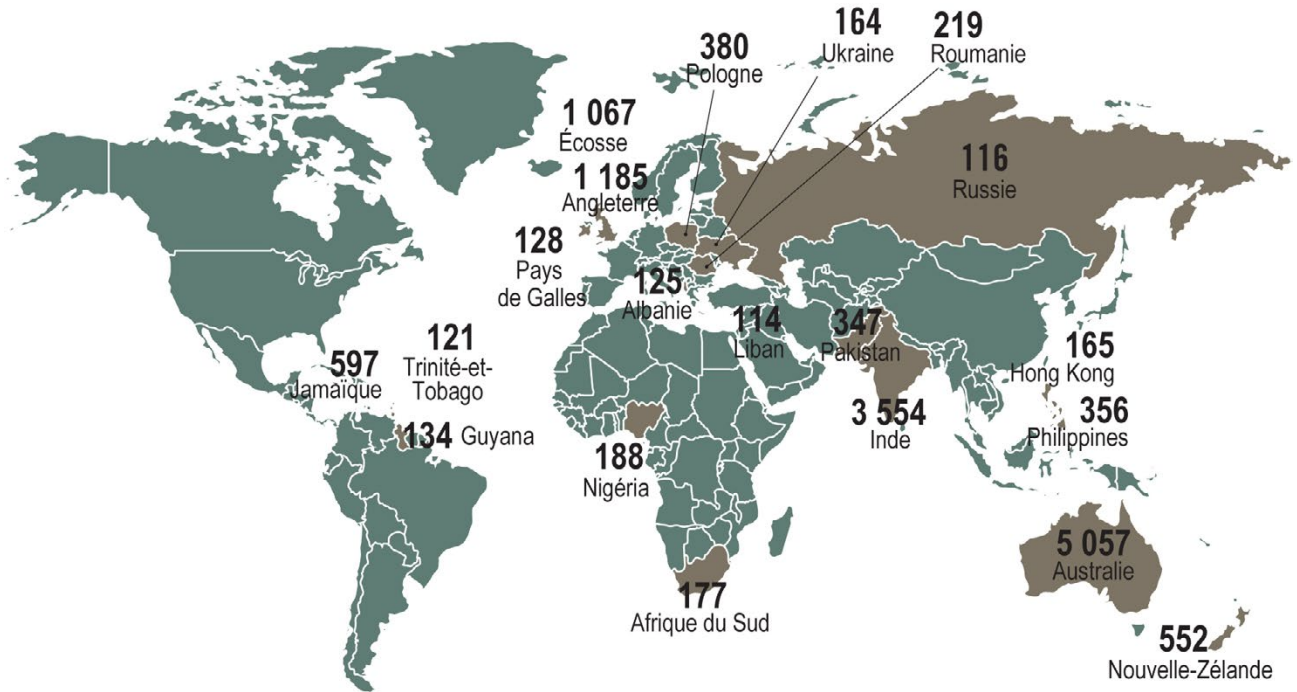
Statistiques

Nombre de membres et lieux de formation

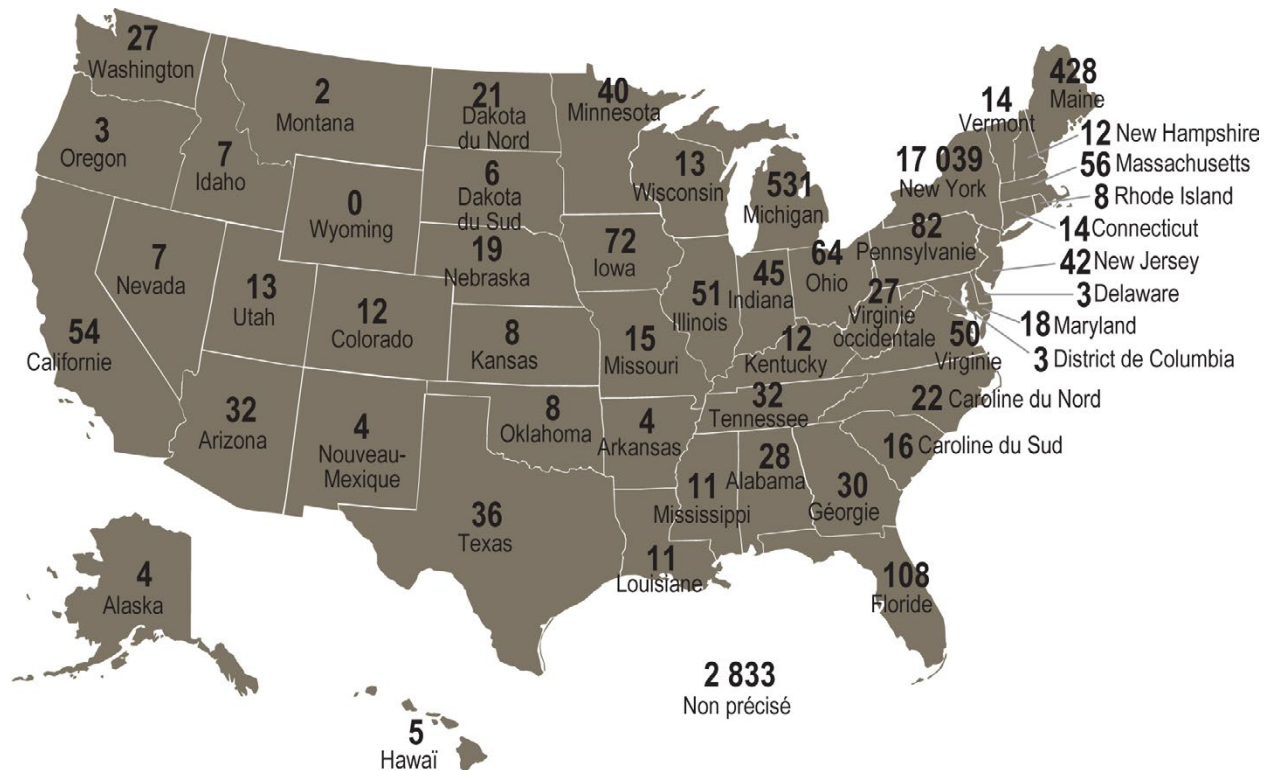
Nouveaux membres selon la province d'obtention de la certification initiale, par année



Nouveaux membres selon le pays d'obtention de la certification initiale (sauf les É.-U. et le Canada)



Membres ayant obtenu la certification initiale, par État américain



Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année

Faculty of Education / Faculté d'éducation	2017
Charles Sturt University, Ontario / Université Charles-Sturt	3
College of Education, Niagara University, Ontario / Faculté d'éducation, Université Niagara	106
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne, Ontario	58
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa, Ontario	258
Faculty of Education, Brock University, Ontario / Faculté d'éducation, Université Brock	533
Faculty of Education, Lakehead University, Ontario / Faculté d'éducation, Université Lakehead	275
Schulich School of Education, Nipissing University, Ontario / École des sciences de l'éducation Schulich, Université Nipissing	386
Faculty of Education, Queen's University, Ontario / Faculté d'éducation, Université Queen's	461
Faculty of Education, The University of Western Ontario, Ontario / Faculté d'éducation, Université de Western Ontario	261
Faculty of Education, University of Ottawa, Ontario / Faculté d'éducation, University of Ottawa	276
Faculty of Education, University of Windsor, Ontario / Faculté d'éducation, Université de Windsor	179
Faculty of Education, Wilfrid Laurier University, Ontario / Faculté d'éducation, Université Wilfrid-Laurier	52
Faculty of Education, York University, Toronto, Ontario / Faculté d'éducation, Université York, Toronto	600
Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto / Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, Université de Toronto	539
Redeemer University College, Ontario / Collège universitaire Redeemer	35
School of Education, Laurentian University, Ontario / École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	72
Trent University, Ontario / Université Trent	118
Tyndale University College & Seminary, Ontario, Canada / Collège universitaire et séminaire Tyndale	43
University of Ontario Institute of Technology, Ontario / Institut universitaire de technologie	133

Qualifications des membres

Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)

Cinq qualifications de base les plus courantes chez les nouveaux pédagogues en 2017			
Cycles moyen-intermédiaire		Cycles intermédiaire-supérieur	
Français langue seconde	148	Anglais	477
Sciences – Général	148	Histoire	437
Anglais	144	Mathématiques	322
Histoire	125	Sciences – Biologie	294
Mathématiques	103	Français langue seconde	255

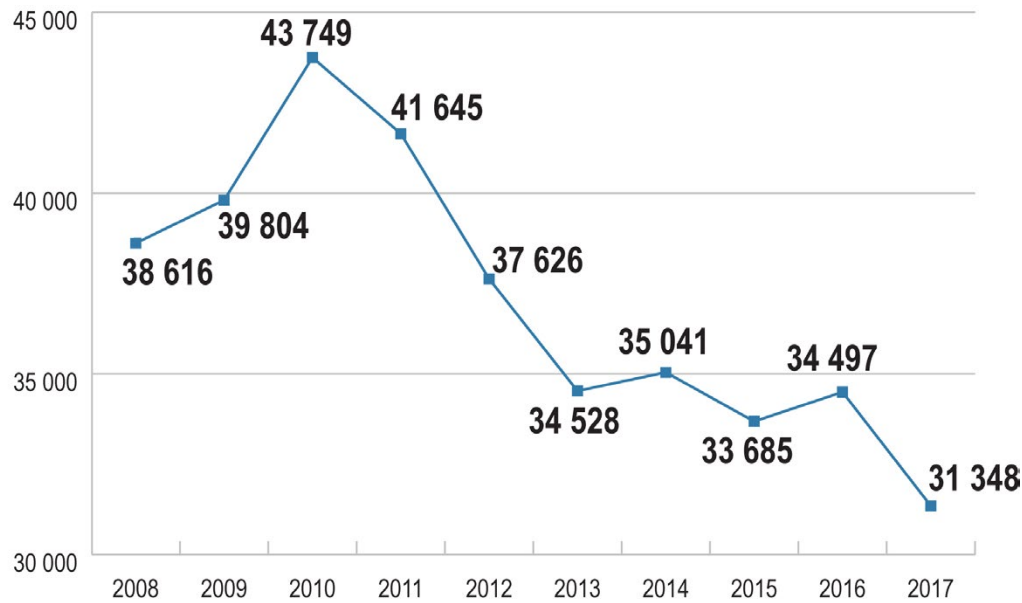
Sciences générales et French as a Second Language

Qualifications en 2017 les plus courantes des enseignants aux cycles moyen et intermédiaire quand ils deviennent membres de l'Ordre.

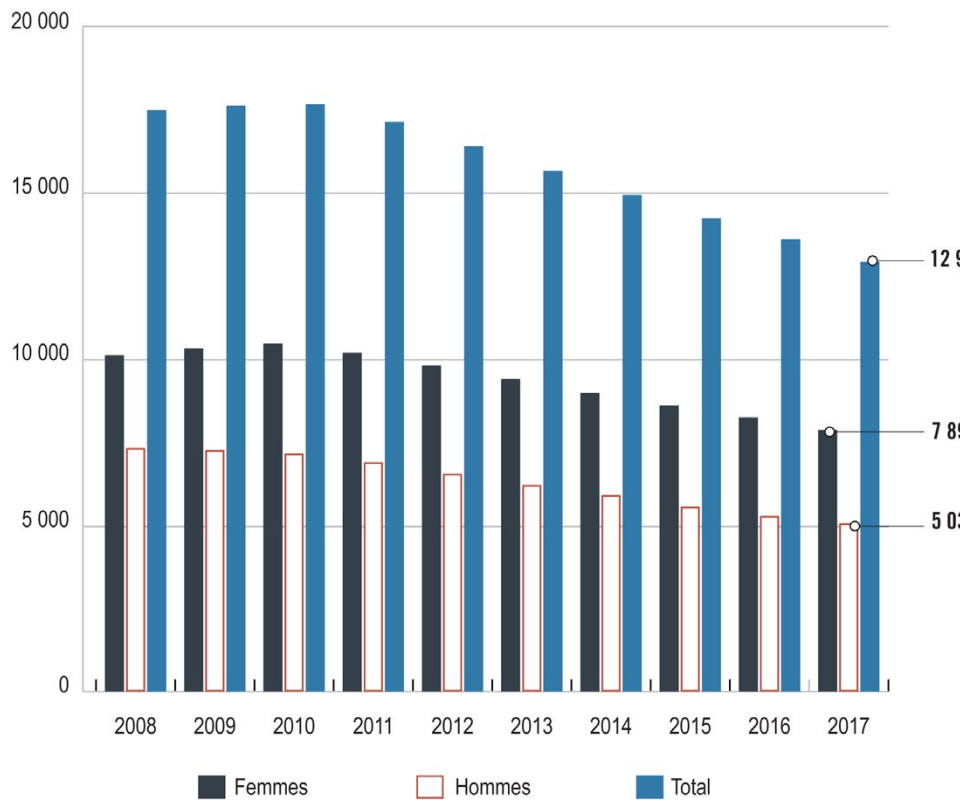
Anglais

Qualification en 2017 la plus courante des enseignants aux cycles intermédiaire et supérieur quand ils deviennent membres de l'Ordre.

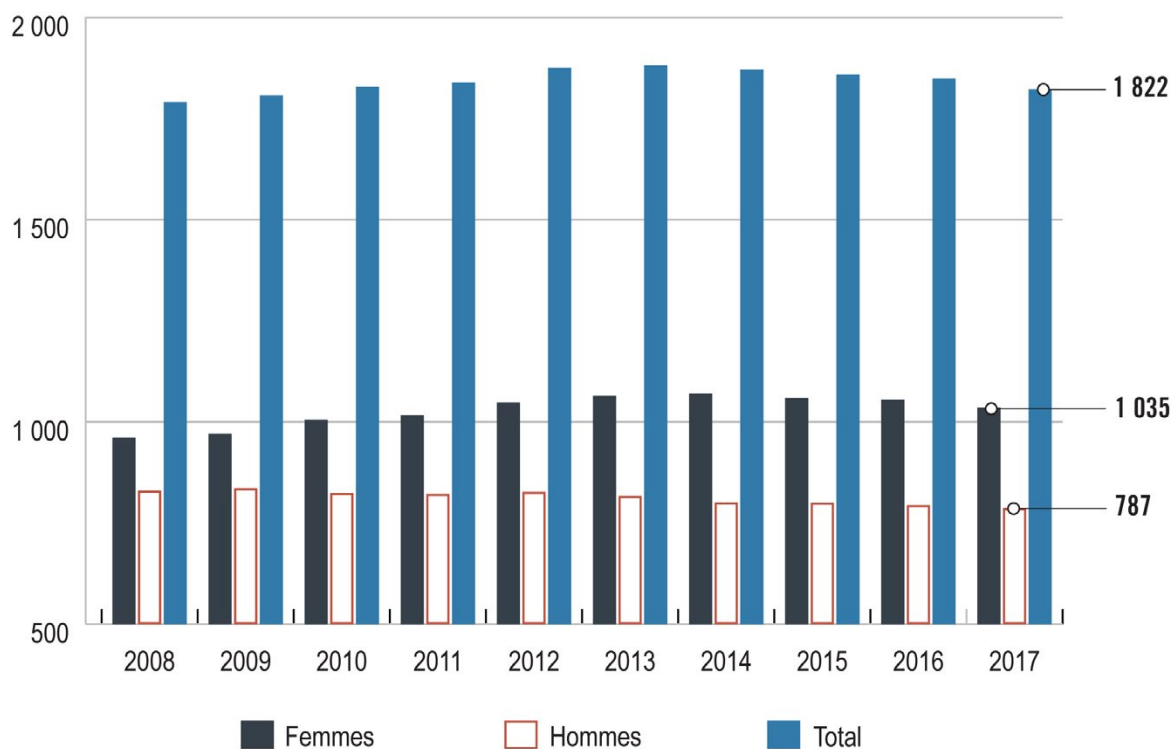
Qualifications additionnelles accordées par année



Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)



Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)

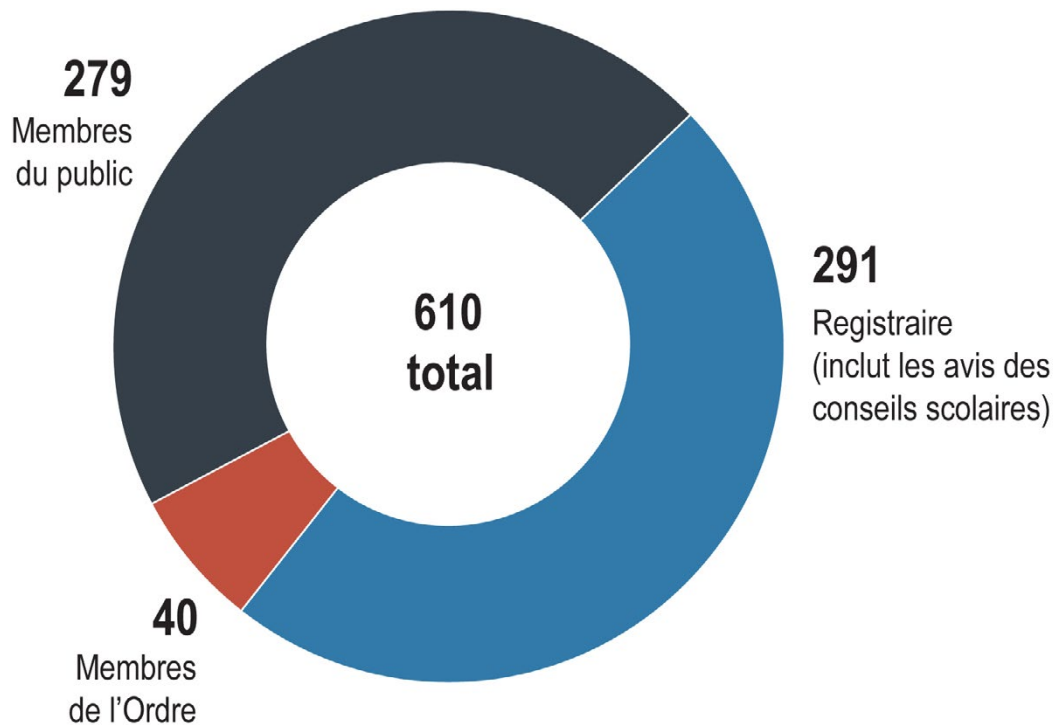


Qualifications additionnelles accordées par année, par matière	
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 1	3 591
Mathématiques (cycles primaire et moyen), partie 1	3 070
Enseignement aux apprenants de l'anglais, 1 ^{re} partie	1 801
Éducation de l'enfance en difficulté, partie 2	1 628
Jardin d'enfants, partie 1	1 470
Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, 1 ^{re} partie	1 376
Éducation de l'enfance en difficulté, spécialiste	1 231
Mathématiques (cycles primaire et moyen), partie 2	1 009
Orientation et formation au cheminement de carrière, 1 ^{re} partie	866
Lecture, 1 ^{re} partie	825

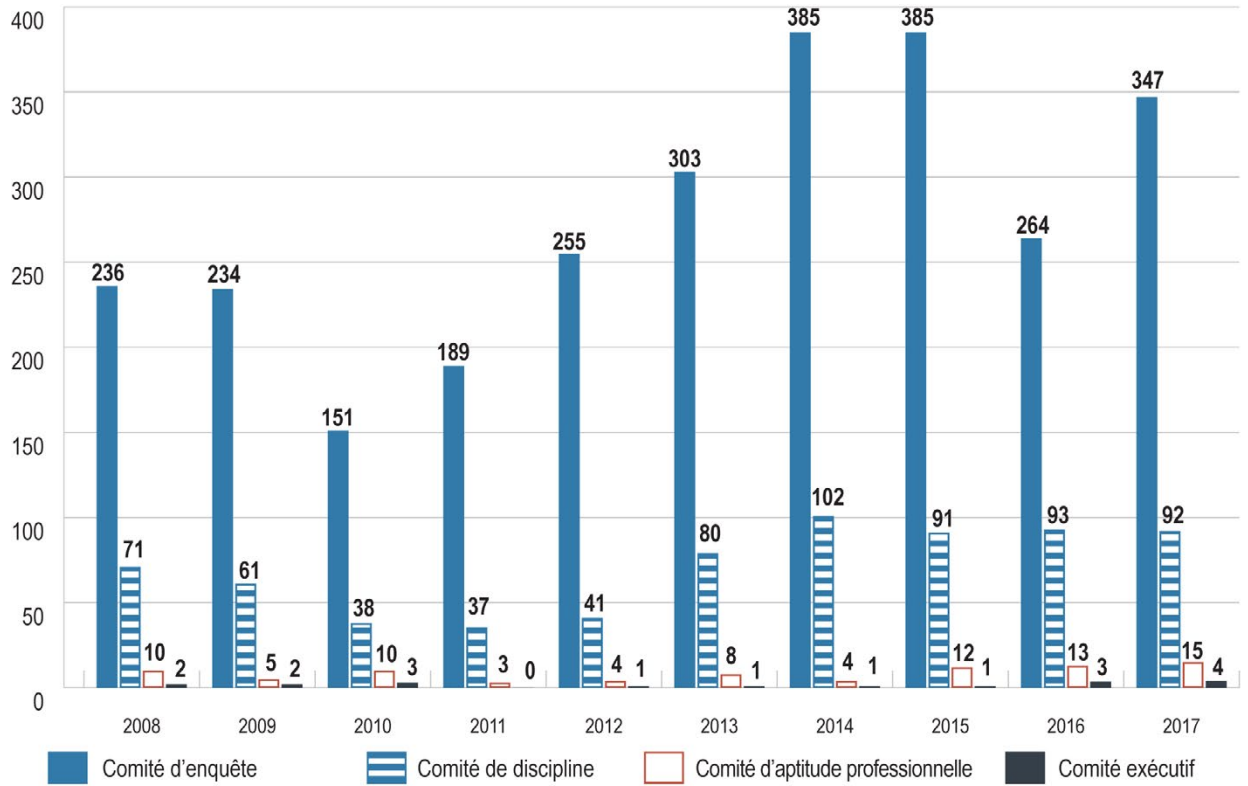
Cours agréés, par fournisseur par année	
Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)	1
Brock University / Université Brock	12
Catholic Community Delivery Organization (CCDO)	0
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)	1
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)	0
Charles Sturt University in Ontario / Université Charles-Sturt, Ontario	0
Dufferin Peel Catholic District School Board	0
Durham District School Board	12
Eastern Ontario Staff Development Network (EOSDN)	0
Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETFO)	29
Halton Catholic District School Board	1
Hamilton-Wentworth District School Board	3
Huron-Superior Catholic District School Board	2
Indigenous Education Coalition (IEC)	0
Kawartha Pine Ridge District School Board	0
Lakehead District School Board	2
Lakehead University / Université Lakehead	35
Laurentian University	8
Niagara University / Université Niagara	26
Nipissing University / Université Nipissing	1
Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA) / Association des enseignantes et des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA)	14
Ontario Institute for Studies in Education (OISE) at the University of Toronto / Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO), Université de Toronto	109
Ontario Principals' Council (OPC)	1
Ontario School Counsellors' Association / Association des conseillères et des conseillers d'orientation scolaire de l'Ontario	1
Ottawa Catholic School Board	0
Peel District School Board	1
Queen's University / Université Queen's	5
Rainy River District School Board	0
Redeemer University College	1
Regis College	0
Saint Paul University	0
Seneca College of Applied Arts & Technology	1
Six Nations Polytechnic	1
St. Clair Catholic District School Board	0
The University of Western Ontario / Université de Western Ontario	0
Toronto District School Board	4
Trent University / Université Trent	3
Université d'Ottawa	8
Université Laurentienne	18
Université Saint-Paul	1
University of Ontario Institute of Technology / Institut universitaire de technologie de l'Ontario	5
University of Ottawa	14
University of Windsor / Université de Windsor	20
Upper Canada District School Board	0
W. Ross MacDonald School for the Blind/Ministry of Education Provincial Schools Branch	2
Wilfrid Laurier University / Université Wilfrid-Laurier	1
York Catholic District School Board	6
York Region District School Board	7
York University / Université York	24

Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

Origine des plaintes



Nombre de plaintes par comité





Statistiques

Téléchargement des statistiques

Les statistiques suivantes, qui fournissent des données historiques, sont disponibles en format Microsoft Excel et peuvent être téléchargées à partir de notre [site web](#).

Membres de l'Ordre

- Répartition géographique
- Membres figurant sur le registre public
- Membres en règle
- Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation de 2017)

Données démographiques

- Âge moyen des membres
- Âge médian des membres de sexe féminin
- Âge médian des membres de sexe masculin
-

Demandes d'inscription

- Nombre de membres agréés par année
- Demandes d'inscription en suspens (actives ou non)
- Personnes ayant répondu aux critères d'inscription mais non membres
- Demandes d'inscription rejetées
- Demandes d'inscription
- Personnes ayant terminé le programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année
- Nombre annuel de décisions, par année
- Demandes d'inscription acceptées

Formation à l'enseignement des membres de l'Ordre

- Nombre total de membres selon le pays d'obtention de la certification initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario

- Nombre total de membres selon la province d'obtention de la certification initiale
- Membres ayant obtenu la certification initiale, par État américain
- Nouveaux membres selon le pays d'obtention de la certification initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année
- Nouveaux membres selon la province d'obtention de la certification initiale, par année
- Nouveaux membres ayant obtenu la certification initiale, par État américain, par année

Qualifications des membres

- Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2017
- Qualification de base des nouveaux membres, par cycle
- Qualification de base de tous les membres, par matière et par année (M-I et I-S)
- Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)
- Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)
- Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)
- Cours agréés, par fournisseur, par année
- Nombre de membres par qualification technologique
- Qualifications additionnelles accordées par année, par matière
- Qualifications additionnelles accordées par année
- Nombre total de cours menant à une QA suivis, par matière

Origine des plaintes et décisions

- Préoccupations initiales 2017
- Origine des plaintes et décisions 2017
- Demandes de remise en vigueur du certificat, par année

Reddition des comptes

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de

l'information financière et examine et approuve les états financiers.

KPMG, auditeur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes d'audit généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers. Son rapport est présenté à la page suivante.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, les états des résultats et de l'évolution des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les

états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés
Vaughan, Canada
Le 7 juin 2018

Bilan

(en milliers de dollars)

31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	6 067 \$	4 363 \$
Placements (note 5)	6 641	7 073
Débiteurs	396	485
Dépôts et charges payées d'avance	174	251
	13 278	12 172
Immobilisations (note 2)	29 025	29 713
	42 303 \$	41 885 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	4 488 \$	4 346 \$
Produits reportés	665	649
Salaires reportés	239	-
Emprunt hypothécaire (note 4)	719	679
	6 111	5 674
Emprunt hypothécaire (note 4)	14 761	15 480
Capitaux propres	21 431	20 731
Engagements et éventualités (note 6 et note 7)	-	-
	42 303 \$	41 885 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom des membres, Angela De Palma, EAO

Angela De Palma

Présidente du conseil

M. Salventori

Michael Salvatori, EAO
Chef de la direction et registraire

État des résultats et de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Produits		
Cotisation annuelle	35 496 \$	35 876 \$
Autres droits	1 514	1 175
Publicité	1 020	980
Projets spéciaux	48	99
Intérêts et produits divers	298	285
	38 376	38 415
Charges		
Rémunération des salariés	16 844	16 809
Avantages sociaux (note 8)	4 582	4 637
Conseil et comités	630	690
Prestation de services aux membres et aux postulants	3 383	3 215
Exercice de la profession	569	454
Enquêtes et audiences	3 960	4 312
Soutien au fonctionnement	4 366	4 528
Intérêts hypothécaires	914	978
Amortissement	2 329	2 463
Élections du conseil	99	-
	37 676	38 086
Excédent des produits par rapport aux charges	700	329
Capitaux propres au début de l'exercice	20 731	20 402
Capitaux propres à la fin de l'exercice	21 431 \$	20 731 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2017, avec informations comparatives de 2016

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits par rapport aux charges	700 \$	329 \$
Amortissement sans effet sur la trésorerie	2 329	2 463
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	89	445
Dépôts et charges payées d'avance	77	(70)
Créditeurs et charges à payer	142	486
Produits reportés	16	132
Salaires reportés	239	
	3 592	3 785
Financement		
Remboursement du principal de l'emprunt hypothécaire	(679)	(2 463)
Investissement		
Achats de placements	(9 568)	(11 004)
Produit du rachat de placements	10 000	12 000
Achat d'immobilisations	(1 641)	(1 276)
	(1 209)	(280)
Augmentation de la trésorerie	1 704	1 042
Trésorerie au début de l'exercice	4 363	3 321
Trésorerie à la fin de l'exercice	6 067 \$	4 363 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2017

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de régler l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En tant qu'organisme de réglementation professionnelle sans but lucratif, l'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

La direction a préparé les états financiers de l'Ordre conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

b) Placements

Les placements comprennent la trésorerie et les placements à court terme très liquides détenus à des fins de placement plutôt que pour faire face à des engagements de trésorerie à court terme.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Bâtiment	30 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel	3 ans

d) Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, auxquels s'ajoutent les frais de financement ou coûts de transaction. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus.

Les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation, à la fin de l'exercice, s'il y a une indication de dépréciation. Si tel est le cas, l'Ordre doit déterminer s'il y a eu, au cours de la période, un changement défavorable important dans le montant prévu ou le calendrier des flux de trésorerie provenant d'un actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la valeur la plus élevée entre les flux de trésorerie prévus actualisés, le montant que l'Ordre pourrait obtenir en vendant l'actif financier ou le montant qu'il prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie sur l'actif financier. Si les événements et circonstances s'améliorent, la moins-value sera reprise dans la mesure de l'amélioration, ne dépassant pas la valeur comptable initiale. La moins-value est comptabilisée moyennant un compte de correction de valeur, avec une charge correspondante inscrite à l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Immobilisations

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	7 660 \$	-	7 660 \$	7 660 \$
Bâtiment	12 834	3 208	9 626	10 053
Amélioration du bâtiment	14 951	6 761	8 190	8 883
Mobilier	5 855	4 746	1 109	1 207
Matériel de bureau	4 661	3 995	666	992
Matériel informatique	1 929	1 606	323	328
Logiciel	1 653	202	1 451	590
	49 543 \$	20 518 \$	29 025 \$	29 713 \$

Le poste «Logiciel» comprend un montant de 1 357 \$ (528 \$ en 2016) qui se rapporte au développement en cours d'un nouveau système de gestion des cotisations intégré à une plateforme de gestion de la relation client. Ce montant ne sera pas amorti avant l'achèvement du projet.

3. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer au 31 décembre 2017 comprennent les remises gouvernementales exigibles de 239 \$ (218 \$ en 2016).

4. Emprunt hypothécaire

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

L'Ordre a obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de 14,12 millions de dollars pour financer l'achat. La propriété garantit cet emprunt hypothécaire amorti sur 30 ans. La propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux servent de garantie à cet emprunt hypothécaire.

L'Ordre a aussi obtenu de sa banque un emprunt hypothécaire de construction de 6,14 millions de dollars pour financer l'amélioration du bâtiment. Les modalités de cet emprunt hypothécaire sont les mêmes que celles de l'emprunt hypothécaire contracté pour l'acquisition du bâtiment.

Au 31 décembre, les soldes en cours se présentaient comme suit :

	2017	2016
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020	10 789 \$	11 262 \$
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020	4 691	4 897
	15 480	16 159
Moins la partie courante	719	679
	14 761 \$	15 480 \$

Calendrier des paiements de principal :

2018	719 \$
2019	762
2020	13 999
	15 480 \$

5. Placements

	2017	2016
Banque de Montréal, CPG (1,48 %), arrivé à échéance le 22 février 2018	5 138 \$	-
Banque de Montréal, CPG (1,75 %), échéant le 20 novembre 2018	1 503	-
Banque de Montréal, CPG (1,46 %), arrivé à échéance le 21 février 2017	-	5 063
Banque de Montréal, CPG (1,42 %), arrivé à échéance le 22 août 2017	-	2 010
	6 641 \$	7 073 \$

Le solde des placements comprend des intérêts courus de 67 \$ (73 \$ en 2016).

6. Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location-exploitation de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

2018	61 \$
2019	3
	64 \$

7. Éventualités

L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. La direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats.

8. Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le «RREO»), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls quatre ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (l'«OMERS»), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 656 \$ (1 600 \$ en 2016) pour les deux régimes, laquelle est incluse dans les charges au titre des avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

9. Facilité de crédit

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de fonctionnement non garantie de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été prélevé sur la marge de crédit au 31 décembre 2017 (néant en 2016).

10. Risques financiers

L'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit ou de flux de trésorerie découlant de ses instruments financiers. En outre, l'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à un risque important de liquidité parce que tous les placements sont détenus dans des instruments qui sont très liquides et qui peuvent être cédés pour régler des engagements.





Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Fixer la norme pour un
enseignement de qualité

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre
2017 Annual Report.

Pour en savoir plus :
Ordre des enseignantes et
des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 416-961-8800

Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222

Courriel : info@oeeo.ca

www.oeeo.ca